

Cameroon Policy Analysis and Research Center
Centre d'analyse et de recherche sur les politiques économiques et sociales

(Auto) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS

Cameroun

**année
2015**

République du Cameroun
Paix – Travail - Patrie

Fondation pour le Renforcement des
Capacités en Afrique
(ACBF)

**CENTRE D'ANALYSE ET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES
ECONOMIQUES ET SOCIALES DU CAMEROUN
(CAMERRCAP-PARC)**

(AUTO) ÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU PAYS

Cameroun

Année 2015

Juillet 2016

Sommaire

Sigles et abréviations.....	4
Avant-propos.....	6
Gestion économique.....	7
1. Gestion macroéconomique	7
2. Politique budgétaire	9
3. Politique de la dette.....	11
Politiques structurelles	14
4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce.....	14
5. Secteur financier	16
6. Environnement de la réglementation des affaires.....	19
Mesures d'inclusion/d'équité sociale	22
7. Égalité hommes-femmes.....	22
8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques.....	24
9. Valorisation des ressources humaines.....	27
10. Protection sociale et travail	28
11. Politiques et réglementation de l'environnement	30
Gouvernance : gestion et institutions du secteur public	33
12. Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'état de droit.....	33
13. Qualité de la gestion budgétaire et financière.....	35
14. Efficacité de la mobilisation des ressources.....	37
15. Qualité de l'administration publique.....	38
16. Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public	40
Conclusion.....	43
Annexes.....	45

Liste des graphiques

Graphique 1: Evolution de quelques déterminants de l'investissement privé (en % du PIB)	8
Graphique 2: Evolution de l'appréciation de la gestion macroéconomique	9
Graphique 3: Evolution de l'appréciation de la gestion de la budgétaire sur les cinq dernières années	10
Graphique 5: Évolution des Soldes Engagés Non décaissés (milliards de FCFA).....	11
Graphique 6: Evolution du taux d'endettement public (% du PIB).....	12
Graphique 7: Evolution de l'appréciation de la politique de la dette	13
Graphique 8: Le poids des principales zones d'échange du Cameroun en 2014	14
Graphique 9: Politiques et institutions de promotion économique sur la période 2011-2015	16
Graphique 10: Evolution de l'appréciation du secteur financier sur la période 2011-2015	18
Graphique 11: Evolution de l'appréciation de l'environnement de la réglementation des affaires	21
Graphique 12: Indice de parité filles/garçons au primaire.....	22
Graphique 13: Indice de parité filles/garçons au secondaire	22
Graphique 16: Evolution de l'évaluation de l'égalité hommes-femmes.....	24
Graphique 17: Evolution de l'appréciation d'équité dans l'utilisation des ressources publiques.....	26
Graphique 18: Evolution de l'appréciation de la valorisation des ressources humaines.....	28
Graphique 19: Appréciation des politiques de protection sociale et de travail.....	30
Graphique 20: Evolution de la politique et réglementation de l'environnement.....	32
Graphique 21: Evolution de l'appréciation des droits à la propriété et gouvernance.....	35
Graphique 22: Evolution de la qualité de la gestion budgétaire et financière.....	36
Graphique 23: Evolution de la notation de l'efficacité de la mobilisation des ressources	38
Graphique 24: Appréciation de la qualité de l'administration publique	40
Graphique 25: Appréciation de la transparence, obligation de rendre compte et	42

Liste des tableaux

Tableau 1: Évolution des critères de convergence du Cameroun sur la période 2010-2015.....	7
Tableau 2: Evolution de la profondeur financière sur la période 2010-2014.....	17
Tableau 3: les valeurs immobilières de la Douala Stock Exchange.....	17
Tableau 4: Taux net ajusté de scolarisation au primaire	22
Tableau 5: Pourcentage d'enfants de 12-23 mois ayant reçu certains vaccins selon le sexe	23
Tableau 6: Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement national (Senat et Assemblée Nationale)...	23
Tableau 7: Evolution du taux de prélèvements obligatoires, du taux de pression fiscale au Cameroun.....	37
Tableau 8: Synthèses des 16 critères d'évaluation : moyenne sur 05 années	43

Sigles et abréviations

ANOR	Agence des normes et de la qualité
APE	Accord de partenariat économique
API	Agence de promotion des investissements
APME	Agence de promotion des petites et moyennes entreprises
BEAC	Banque des Etats de l’Afrique centrale
CAN	Coupe d’Afrique des nations
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CDMT	Cadre de dépense à moyen terme
CEDAW	Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes
CEEAC	Communauté économique des Etats de l’Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et Monétaire de l’Afrique Centrale
CFCE	Centres de formalités de création d’entreprise
CFS	Contrôle financier spécialisé
CGI	Code général des impôts
CIMA	Conférence interafricaine des marchés d’assurance
CIMENCAM	Cimenteries du Cameroun
CME	Centre de moyennes entreprises
CNDP	Comité national de la dette publique
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
COBAC	Commission bancaire d’Afrique Centrale
CONAC	Commission nationale anti-corruption
CONSUPE	Contrôle supérieur de l’Etat
CPIA	Country policy and institutions assessment
CPN	Consultation prénatale
CSPH	Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures
DCCOB	Division de contrôle des opérations budgétaires
DGI	Direction générale des impôts
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l’emploi

DSX	Douala stock exchange
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
ECAM	Entreprises du Cameroun
EPA	Etablissement public administration
FMI	Fonds monétaire international
FNE	Fonds national de l'emploi
GAR	Gestion axée sur les résultats
GICAM	Groupement interpatronal des entreprises au Cameroun
GUCE	Guichet Unique du Commerce Extérieur
HIMO	Haute Intensité de main d'œuvre
IADM	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IDE	Investissement direct étranger
INS	Institut national de la statistique
IPPTE	Initiative pays pauvre très endetté
IR	Impôts sur le revenu
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
IS	Impôts sur les sociétés
ITIE	Initiative de transparence pour les industries extractives
MECAM	Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MINDCAF	Ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières
MINEPAT	Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire
MINFI	Ministère des finances
MINPMEESA	Ministère des petites et moyennes entreprises, de l'économie sociale et de l'artisanat
MINCOMMERCE	Ministère du commerce
MINMIDT	Ministère des mines, de l'industrie et le développement technologique
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement

MINFOF	Ministère des forêts et de la faune
OAPI	Organisation africaine pour la propriété intellectuelle
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique des affaires
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
PAJER-U	Programme d'appui à la jeunesse rurale et urbaine
PAPMOD	Programme d'appui à la modernisation des douanes
PEV	Programme élargi de vaccination
PIAASI	Programme d'insertion et d'appui aux acteurs du secteur informel
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPBS	Planification/Programmation/Budgétisation/Suivi
PPTE	Pays pauvres et très endettés
PRC	Président de la République du Cameroun
PTU	Programme thermique d'urgence
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAFACAM	Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun
SCDP	Société camerounaise des dépôts pétroliers
SEMC	Société des eaux minérales du Cameroun
SEND	Soldes engagés non décaissés
SGS	Société générale de surveillance
SIGIPES	Système de gestion intégrée des personnels de l'Etat et de la solde
SOCAPALM	Société camerounaise de palmerais
SNH	Société nationale des hydrocarbures
SONARA	Société nationale de raffinerie
SYDONIA	Système douanier automatisé
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
TEC	Tarif extérieur commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne

Avant-propos

De l'observation conjoncturelle à la tendance structurelle

2011-2015, voilà cinq ans que le Centre d'Analyse et de Recherche des Politiques Economiques et Sociales du Cameroun (CAMERCAP-PARC) propose à la communauté nationale et internationale son rapport annuelle d'Evaluation des Politiques et des Institutions du Pays, connu sous l'acronyme CPIA (Country Policy and Institutions Assessment). Si on peut se féliciter de la régularité de cet exercice d'évaluation annuelle, il nous a semblé opportun, cette année de jeter un regard rétrospectif et d'essayer d'en dégager un profil par une analyse dynamique.

En théorie, l'analyse des séries temporelles des données, a pour but de dégager à partir d'un certains nombres de points d'observations régulières, des tendances de long terme. De cette transformation, des observations structurelles cessent d'être des accidents conjoncturels pour refléter un comportement structurel.

Ainsi, les cinq points d'observation de l'évaluation des politiques et institutions du Cameroun dans les 53 sous critères regroupés en 16 critères et 04 secteurs peuvent désormais être interprétés pour nous révéler ce qui relève de l'accident (conjoncture) et/ou ce qui est devenu « in corpore », i.e. faisant corps et donc assimilable à un comportement structurel. Certes, la notation peut être jugée de subjective car ne relevant pas d'une mesure arithmétique, mais des avis d'experts. Et même dans ce cas, la diversité des opinions des évaluateurs et l'effet temps finissent par converger vers quelque chose de stable à long terme.

Et c'est ce que nous pouvons observer avec l'exercice qui est fait dans cette 5ème édition du CPIA réalisée par le CAMERCAP-PARC.

En effet, l'évaluation est basée sur le même questionnaire et la convergence méthodologique avait déjà été validée entre 03 institutions que sont la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM) et la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique ACBF, représentée par le CAMERCAP-PARC, lors d'une rencontre scientifique à Yaoundé en juin 2012. Mais la valeur ajoutée qu'apporte le CAMERCAP-PARC est l'argumentaire associé à chaque notation élémentaire. C'est ce qui justifie des divergences observées ou observables. La perception des phénomènes n'étant pas la même vu sur diverses perspectives. Néanmoins, la tendance globale est la même entre les 03 institutions.

Cette approche permet ainsi d'aller au-delà de l'observation critique pour dériver des mesures/actions en termes de propositions à formuler à l'intention des acteurs dont le principal est le Gouvernement.

C'est ce qui fait l'objet de la matrice des réformes annexée au présent rapport.

La mise en œuvre des dites mesures/actions dont le caractère réaliste et réalisable est avéré conduira le Gouvernement à voir sa notation améliorée quelle que soit l'institution. Ce qui permettra in fine au pays d'accéder à de meilleurs guichets et bénéficier d'une meilleure allocation des ressources auprès des 02 institutions financières (BAD et BM).

C'est cela l'apport d'un Think Tank. C'est cela son rôle dans un pays en développement à la recherche des leviers de croissance. C'est ce que le CAMERCAP-PARC essaye d'apporter à son pays.

En espérant être entendu !

Barnabé Okouda

Gestion économique

1. Gestion macroéconomique

Permet d'évaluer la qualité des politiques monétaires et/ou de taux de change, ainsi que des politiques relatives à la demande globale. Ces politiques sont de haute qualité lorsqu'elles encouragent une croissance économique durable à moyen terme.

Critère 1 : Les objectifs des politiques monétaires et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont-ils clairement définis ?

Note 5,5/6

Le Cameroun est membre de la Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), une des zones économiques et monétaires de la zone franc. Et à ce titre, les objectifs de la politique monétaire et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont clairement définis par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC). Elle définit et met en œuvre la politique monétaire commune à tous les Etats membres de la CEMAC. Le régime de change est fixe avec un objectif de taux d'inflation inférieur à 3%.

En 2015, le Cameroun a enregistré un taux d'inflation d'environ 2,7%, soit une augmentation de 0,8 point par rapport à 2014. Le pays a aussi respecté les autres critères de convergence de la CEMAC que sont : un solde budgétaire de base positif, la non accumulation des arriérés et une dette en dessous du seuil plafond.

L'analyse sur la période 2010-2015 montre que le Cameroun a respecté tous les critères de convergence. En effet, les annulations de dette obtenues en 2006 dans le cadre de l'initiative PPTE/IADM ont permis de diminuer fortement l'endettement public. Selon les données nationales, la dette publique totale s'élevait à 27,6 % du PIB en fin 2015, soit un niveau faible bien en dessous du seuil de 70%. Ce faible niveau d'endettement offre au Cameroun des marges de manœuvre pour financer son programme d'investissements.

Tableau 1: Évolution des critères de convergence du Cameroun sur la période 2010-2015

Libellés	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde budgétaire de base (en % du PIB ; critère : ≥ 0)	0,1	-0,4	0,6	0,5	0,1	0,6
Taux d'endettement public (en % du PIB ; critère : ≤ 70)	15,4	17,8	18,1	20,1	22,0	27,6
Arriérés gestion courante (en milliards ; critère : retard de paiement ≥ 90 jours)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0
Taux d'inflation (en % ; critère : ≤ 3)	1,3	2,9	2,4	2,1	1,8	2,7

Sources : Commission de la CEMAC et BEAC

Critère 2 : Les politiques de demande globale sont-elles axées sur le maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes (dans le contexte extérieur et prévisible actuel)

Note 4/6

Plusieurs mesures de politiques économiques visant à améliorer la demande globale ont été mises en œuvre depuis 2014, avec des effets certains en 2015. On cite notamment : (i) la revalorisation de 5% des salaires des agents publics ; (ii) la revalorisation du SMIG de 28,5%. Il passe ainsi de 28 216 FCFA (43 euros) à 36 270 FCFA (55 euros) ; (iii) la réduction de 50% de l'impôt libérateur, de la taxe à l'essieu et de la taxe de stationnement, de la taxe spéciale sur la vente des produits pétroliers.

En 2015, Le déficit du compte courant a été quasi stable à 693,9 milliards (soit 4,1% du PIB). Ce qui peut justifier que les politiques de demande globale relevées en 2014 (offre de ciment, effort dans les domaines de l'agriculture et de la pisciculture) ont eu un effet positif sur l'équilibre extérieur à court terme.

Critère 3 : Les politiques mises en place permettent-elles d'éviter l'éviction de l'investissement privé ?

Note 5,5/6

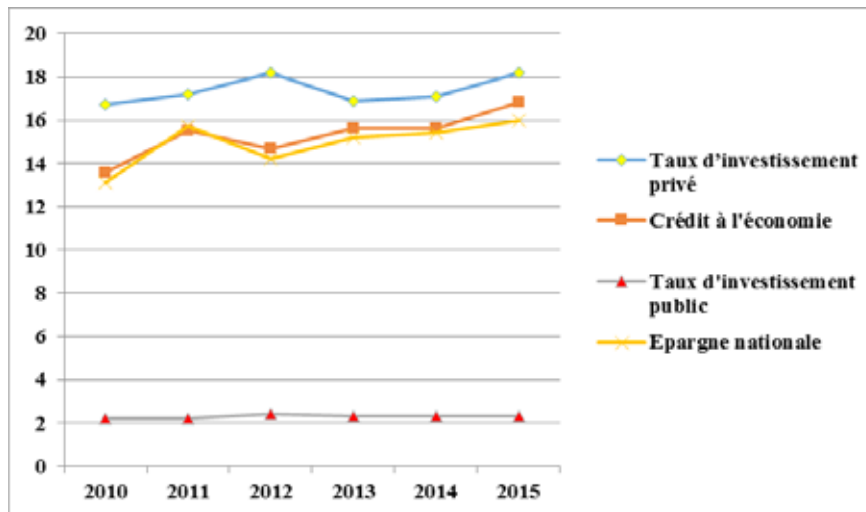
En 2015, les organisations patronales (GICAM, ECAM, etc.) ont indiqué que le recours systématique des Etats de la zone CEMAC à l'emprunt obligatoire raréfie davantage les ressources financières disponibles, le crédit coûte cher au Cameroun avec des taux d'intérêt généralement élevés et des crédits à l'économie insuffisants. De plus, la politique monétaire de la BEAC est trop contraignante. Elle crée un environnement peu favorable au développement de l'investissement privé.

En revanche, les responsables de la Banque Centrale ont estimé que les taux d'intérêt sont bas

(4%) et que l'objectif poursuivi n'est pas l'éviction de l'investissement privé. Toutefois, dans la mise en œuvre de cette politique, les banques semblent préférer les emprunts obligataires publics au financement de l'investissement privé parce que l'Etat présente plus de garantie de remboursement que le secteur privé. Les banques ne prennent pas de risques, ceci est dû à l'absence de banques d'investissement et d'investisseurs institutionnels.

Dans les faits, le taux d'épargne domestique est demeuré à des niveaux très faibles (15% en moyenne sur la période sous revue) ne permettant pas de satisfaire les besoins importants du pays en termes d'investissement (graphique1). Ce manque de ressources financières n'a par ailleurs pu être comblé par des flux de capitaux étrangers, de source publique ou privée, dont les montants se sont généralement avérés limités et volatiles.

Graphique 1: Evolution de quelques déterminants de l'investissement privé (en % du PIB)



Sources : INS et BEAC

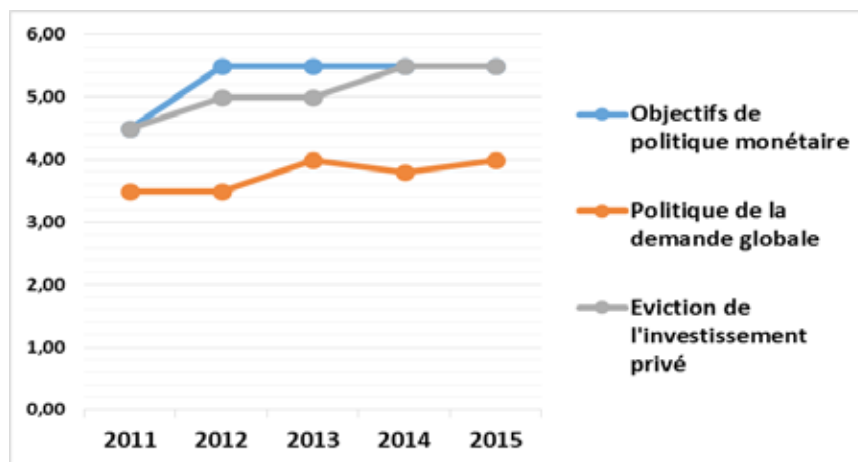
Par ailleurs, de nombreuses incitations sont offertes pour faciliter et inciter l'investissement privé (régime PPP, loi de 2013 relative à l'incitation de l'investissement privé) une agence dédiée est chargée de l'accompagnement des investisseurs (API). En outre, il existe un dialogue permanent entre l'Etat et le secteur privé, notamment dans le cadre du Cameroon Business Forum, qui devrait permettre aux deux entités de s'accorder sur la marche de l'économie ainsi que sur les réformes nécessaires.

Afin de stimuler l'épargne et l'investissement, il est primordial pour le gouvernement d'aboutir : d'une part, à un accroissement du revenu disponible des ménages, et, d'autre part, de poursuivre les efforts de développement du secteur financier.

Appréciation de la gestion macroéconomique sur la période 2011-2015

Dans l'ensemble, la gestion macroéconomique du Cameroun s'est améliorée au cours des cinq dernières années (voir graphique 2) en liaison avec la première phase de mise en œuvre avec le DSCE. Elle a été soutenue par des politiques monétaires et de taux de change propices à la stabilité des prix et une politique des dépenses qui a permis d'éviter l'éviction de l'investissement privé. Toutefois, les politiques en matière de demande globale ne garantissent pas encore les équilibres externes à court et à moyen termes.

Graphique 2: Evolution de l'appréciation de la gestion macroéconomique



Source : nos analyses

2. Politique budgétaire

Critère 4 : Dans quelle mesure le solde primaire est géré de manière à garantir la viabilité des finances publiques ?

Note

5/6

Par principe, le solde primaire qui traduit la capacité du pays à honorer ses engagements en matière de dette, après paiement des dépenses incompressibles, est considéré comme révélateur de l'équilibre budgétaire. Ce solde permet de connaître les effets de la politique budgétaire du fait que les paiements d'intérêts sont retranchés des dépenses. En effet, le déficit est financé par un endettement supplémentaire (lorsque l'encours de la dette est élevé, le coût de son service accroît encore le déficit, ce qui fait obstacle à la viabilité budgétaire).

En 2015, le Cameroun a enregistré un déficit budgétaire global de 2,8% du PIB (contre 2,4% en 2014). En revanche, le pays a présenté un solde budgétaire de base positif (1,6% du PIB) et n'a pas accumulé des arriérés de paiements dans sa gestion courante en 2015. L'augmentation du déficit budgétaire global à 2,8% du PIB synonyme d'un plus grand endettement appelle à plus de prudence.

Par ailleurs, on a malheureusement relevé une diminution des dépenses en capital en 2015, ainsi que de nombreux avenants sur les marchés, certains aboutissants à une résiliation pure et simple, notamment au MINTP.

Critère 5 : Dans quelle mesure les dépenses publiques et/ou les recettes publiques peuvent être ajustées pour absorber les chocs, le cas échéant ?

Note

5/6

En 2015, le Cameroun, pour faire face à la baisse continue des cours du pétrole brut, a maintenu une politique budgétaire prudente et une régulation budgétaire. Comme les années précédentes, la politique budgétaire prudente a consisté en un blocage de précaution de 20% du budget des ministères dans le but de faire face aux éventuels chocs. La mise en œuvre de la régulation budgétaire s'est traduite par des quotas budgétaires trimestriels à chaque ordonnateur du budget de l'Etat. Il a également renforcé le fonctionnement du Comité de Trésorerie dans le but d'anticiper ces chocs et donner la possibilité d'en neutraliser les impacts.

Il convient également de noter l'existence d'un dispositif législatif permettant de recourir à des ordonnances ou à des lois de finances rectificatives¹ pour procéder aux ajustements souhaités de la loi de finances. Toutes ces mesures sont de nature à permettre à l'Etat d'absorber d'éventuels chocs.

¹ Selon l'article 19 (1) du Régime Financier de l'Etat et l'article 46 (1) de la directive relative aux lois de finances CEMAC, la loi de finance rectificative peut en cours d'année modifier les dispositions de la loi de finance initiale. Connue sous l'expression de collectif budgétaire, elle ratifie les modifications apportées par décret aux crédits ouverts par la dernière loi de finance.

Critère 6 : Dans quelle mesure la fourniture de biens publics, y compris les infrastructures, est compatible avec la croissance à moyen terme ?

Note 4/6

Le DSCE a retenu comme priorité le développement des infrastructures à travers la mise en œuvre de grands projets structurants dans les domaines de l'énergie, du transport et des télécommunications. Mais, la vitesse de réalisation de ces projets reste peu satisfaisante. En effet, aucun projet engagé n'a pu être livré à temps, et de ce fait retarde les effets escomptés sur la croissance.

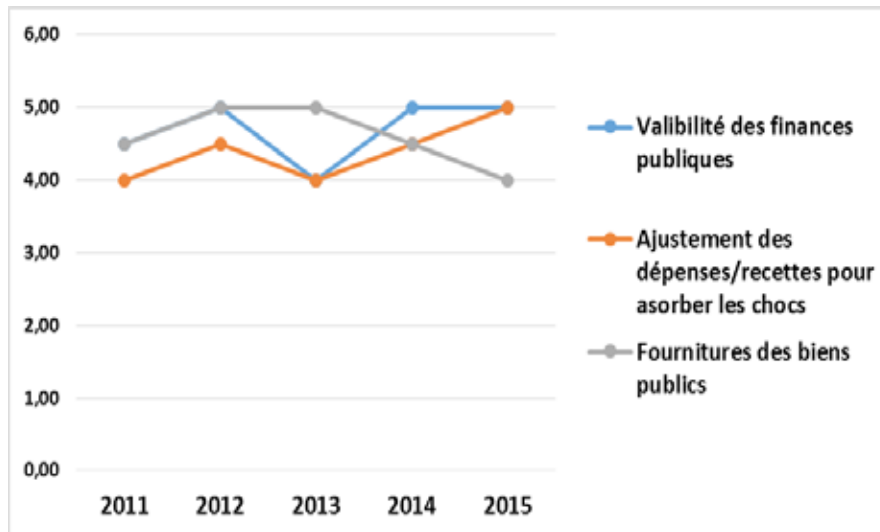
En 2015, le Chef de l'Etat a introduit un nouvel instrument : le Plan d'Urgence Triennal qui devrait assurer l'accélération de la croissance économique et rattraper de ce fait, le retard accusé dans la mise en œuvre du DSCE. Des lenteurs ont également été constatées à ce niveau. Par ailleurs, les projets du PTU ne sont pas allés vers l'accélération immédiate de la croissance dans leur sélection (hôpitaux, logements sociaux, etc.) et dans leur rythme d'exécution.

Malgré ces efforts, on note encore l'existence de nombreux problèmes au niveau de certaines infrastructures (déficit chronique de l'énergie électrique, difficulté d'approvisionnement en eau potable, qualité des routes et de nombreux chantiers abandonnés, télécommunications, etc.). Par conséquent, la fourniture de biens publics dans certains domaines est inadéquate pour soutenir la croissance à moyen terme.

Appréciation de la politique budgétaire sur la période 2011-2015

Dans l'ensemble, la politique budgétaire reste peu satisfaisante pour soutenir la croissance en raison notamment des limites en ce qui concerne la qualité de la dépense publique et du niveau encore timide des dépenses d'investissement. La fourniture de biens publics dans certains domaines est inadéquate pour soutenir la croissance à moyen terme.

Graphique 3 : Evolution de l'appréciation de la gestion de la budgétaire sur les cinq dernières années



Source : nos analyses

3. Politique de la dette

Critère 7 : Dans quelle mesure la stratégie de gestion de la dette contribue à réduire au minimum les risques budgétaires et à promouvoir la soutenabilité de la dette à long terme ?

Note

4/6

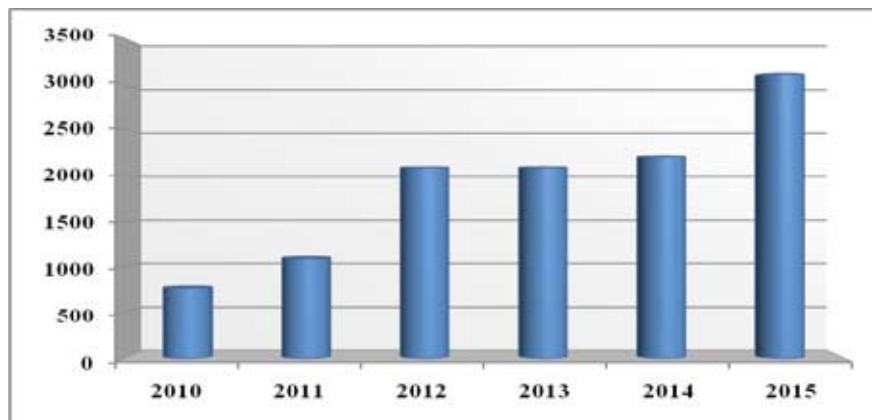
Le Gouvernement a mis en place la Caisse Autonome d'Amortissement(CAA), une institution spécialisée pour la gestion de la dette et un Comité National de la Dette Publique (CNDP) qui a pour principale mission de coordonner, de suivre la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique, de veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité de l'Etat. A ce titre, il est élaboré et annexé chaque année à la Loi de finances, un document de stratégie d'endettement public qui fixe pour la période considérée, le cadre général dans lequel doit être conduite la politique gouvernementale en matière d'endettement public. Des indicateurs du suivi de la dette sont pris en compte dans le TOFE.

En 2015, l'Etat a révisé la stratégie d'endettement à moyen terme 2016-2018. Celle-ci s'inscrit dans un contexte marqué par l'exécution du plan d'urgence Triennal et l'organisation de deux événements sportifs, les Coupes d'Afrique des Nations de Football 2016 et 2019, qui devraient assurer l'accélération de la croissance économique. Elle vise également deux objectifs à savoir : (i) pourvoir à ses besoins de financement en réduisant les coûts et risques à moyen terme et (ii) promouvoir le développement du marché financier et monétaire.

Cependant, dans la mise en œuvre, on constate parfois que des décisions entraînant un endettement substantiel de l'Etat sont prises après adoption du budget et donc en dehors de la stratégie d'endettement. Ceci a pour conséquence, la signature des conventions par les autorités sur les projets dont les études de faisabilité n'ont pas été finalisées. La Caisse Autonome d'Amortissement, fait ressortir le montant des soldes engagés et non décaissés (SEND) extérieurs à plus de 3 000 milliards de FCFA. Parmi les facteurs qui expliquent ce niveau élevé des SEND, on relève entre autres la faible capacité d'absorption des fonds alloués aux projets à travers des financements extérieurs, résultant de la faible maturation des projets.

Sur la période 2010-2015, l'évolution des SEND est restée sur une tendance haussière, avec une croissance moyenne de 36% l'an. Cette période correspond également aux six premières années de la mise en œuvre du DSCE.

Graphique 4: Évolution des Soldes Engagés Non décaissés (milliards de FCFA)



Source : CAA

Dans le cadre de sa stratégie de diversification des sources de financement, fin 2015, le gouvernement camerounais a effectué sa première émission d'euro-obligation sur le marché international des capitaux pour USD 750 millions. Ces fonds ainsi recherchés sont destinés au financement partiel des projets prévus dans le plan d'urgence et au refinancement de la SONARA. Le suivi et l'évaluation de l'utilisation de ces ressources feront l'objet d'une attention particulière.

Critère 8 : Dans quelle mesure la dette extérieure et intérieure est contractée dans le but d'atteindre et/ou de maintenir un niveau soutenable de la dette ?

Note	5/6
------	-----

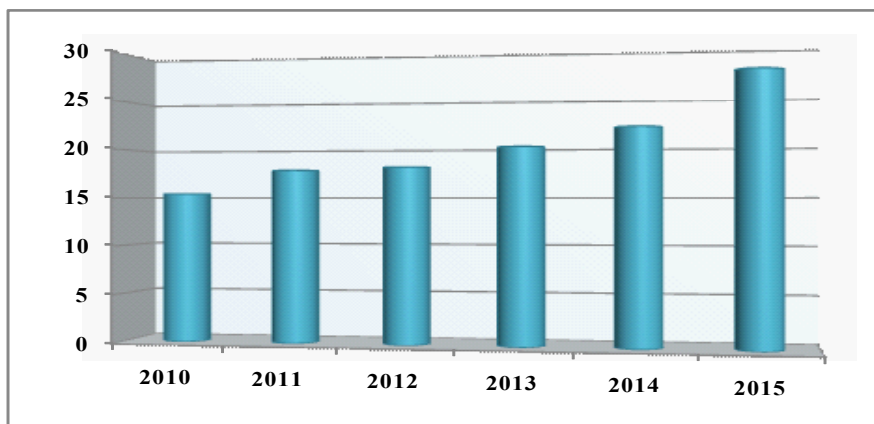
Jusqu'en fin 2015, la dette publique totale demeure viable sur un horizon de 15 ans, suivant les différents critères de solvabilité. En effet, sur la période : (i) le ratio encours de la dette publique sur le PIB, demeurera en dessous du seuil critique sous régional de 70% du PIB ; (ii) Le ratio Valeur Actualisée de la dette publique extérieure sur le PIB estimé à 13,8% à fin 2015 demeurera en dessous du seuil de 30% même en cas de chocs les plus extrêmes. (iii) le ratio de la VA de la dette publique extérieure sur les recettes d'exportation des biens et services est estimé à 60% en fin 2015 et demeurera en dessous du seuil critique de 100%.

Toutefois, le risque de non viabilité de la dette peut commencer à susciter des inquiétudes en raison principalement du faible niveau des recettes d'exportation et donc du déficit de la balance commerciale.

Sur cette base, les analyses du FMI qui qualifient désormais le Cameroun comme un Pays à risque d'endettement élevé nous paraissent mal à propos même s'il faut partager l'appel à plus d'attention moins du fait du niveau de la dette, que de la qualité de son utilisation et de la faiblesse des exportations. D'après les projections, il devrait doubler d'ici 2030 si les tendances actuelles se maintenaient.

Dans l'ensemble, la dette camerounaise reste soutenable quand on considère son niveau, mais des inquiétudes peuvent subvenir quant à sa croissance rapide (graphique 4) d'une part et de son utilisation peu efficiente et sous optimale d'autre part.

Graphique 5: Evolution du taux d'endettement public (% du PIB)



Source : CAA

Critère 9 : Le degré de coordination entre la gestion de la dette et les autres politiques macroéconomiques

Note

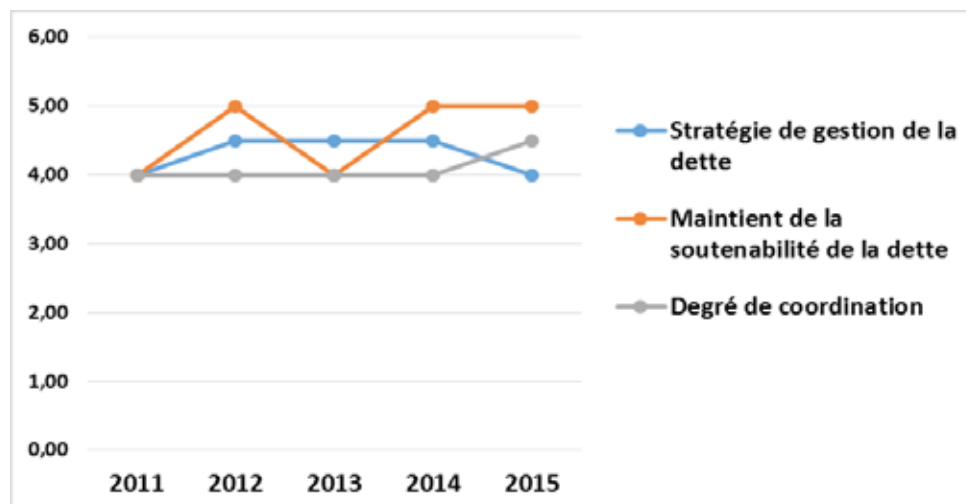
4,5/6

Conformément au règlement CEMAC, le CNDP a été créé par le décret n°2008/2370/PM du 04 août 2008 et a pour mission d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale d'endettement public et de gestion de la dette publique. Dans le principe et par construction, la stratégie d'endettement est une stratégie sectorielle transversale intégrée dans le DSCE, et la loi de finance s'élabore chaque année en se référant à cette dernière. Ainsi, la gestion de la dette se fait en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques à travers les CDMT/CBMT sectoriels et global, et avec pour but de respecter les critères de convergence de la CEMAC. On doit cependant relever que, dans les faits, certains choix ne sont pas cohérents et en ligne avec les priorités du DSCE.

Appréciation de la politique de la dette sur la période 2011-2015

Globalement, la stratégie de gestion de la dette au Cameroun sur période 2010-2015 a contribué à réduire au minimum les risques budgétaires et à promouvoir la soutenabilité de la dette à long terme.

Graphique 6: Evolution de l'appréciation de la politique de la dette



Source : nos analyses

Politiques structurelles

4. Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le cadre des politiques contribue à renforcer l'intégration régionale et le commerce des biens.

Critère 10 : Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale

Note

5/6

Le Cameroun s'implique considérablement dans la promotion de l'intégration sous régionale. En effet, le pays est membre de la CEMAC et la CEEAC et pilote le Comité de fusion des deux institutions dans le cadre de la rationalisation des communautés économiques régionales de l'Union Africaine. Il abrite également plusieurs institutions d'intégration sous-régionale (BEAC, OCEAC, OHADA, ISSEA, OAPI, BSR/CEA). Il est le seul pays de la CEMAC à ce jour, à avoir mis en circulation le passeport biométrique CEMAC. Il applique la libre circulation avec la RCA, le Congo et le Tchad et des Accords privilégiés avec le Nigeria.

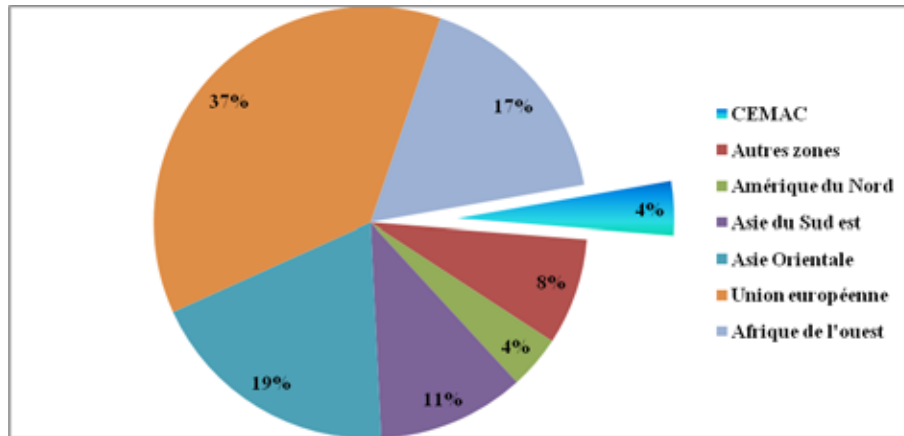
Au plan sécuritaire, le Cameroun participe activement à la résolution des conflits qui mettent en péril l'intégration régionale notamment le conflit en RCA, et accueille des milliers de réfugiés en provenance de ce pays. Il s'est associé au Tchad, au Nigeria et au Niger pour combattre Boko Haram à travers une Force mixte multinationale (FMM).

Le Pays ne dispose ni de barrières non tarifaires, ni de normes à l'entrée. Il applique un Tarif Extérieur Commun du fait de son appartenance à la CEMAC. Son régime commercial est transparent et prévisible. Selon l'indice d'intégration régionale en Afrique, le Cameroun est classé 1^{er} dans la CEEAC avec un score de 0,66².

Malgré ce bon score, on observe d'une part un faible degré d'intégration commerciale au niveau sous régional où le commerce au sein des unions douanières de la CEMAC et de la CEEAC représente en moyenne moins de 4% du total des échanges commerciaux de chaque état membre et d'autre part, le principe unilatéral du Cameroun dans le cadre des APE a été appréciée par les pays membres en rapport avec la dynamique communautaire en Afrique centrale.

² Profil pays 2015 par UN-ECA.

Graphique 7: Le poids des principales zones d'échange du Cameroun en 2014



Source: MINFI

Critère 11 : Promotion du commerce

Le degré de lutte contre les mesures commerciales restrictives, avec un accent particulier sur l'ampleur des barrières tarifaires et le degré d'utilisation des barrières non tarifaires (BNT), ainsi que la transparence et la prévisibilité du régime commercial

Note

5/6

Le Cameroun a signé et ratifié des accords commerciaux avec les principales organisations d'intégration et coopération économiques (OMC, OCI, UE,...). Le pays a conclu avec l'UE un APE intérimaire le 17 décembre 2007. Cet accord, ouvert à tous les pays de la sous-région Afrique centrale, a été négocié avec le Cameroun pour éviter la perturbation de ses exportations vers l'UE après le 31 décembre 2007, date qui marquait la fin des dispositions commerciales de l'accord de Cotonou. L'APE intérimaire a été approuvé par le Parlement européen le 13 juin 2013 et ratifié par le Cameroun le 22 juillet 2014. L'application provisoire de cet accord devenait effective à partir du 04 août 2016.

En plus de ces éléments, on note : (i) l'inexistence de barrières non tarifaires et de mesures commerciales restrictives ; l'uniformité des droits de douanes dans la zone CEMAC; (ii) la liberté d'importations et d'exportations de biens et services quelque soit la provenance ; (iii) le Cameroun applique et respecte les règles communautaires (Tarif Extérieur Commun).

Critère 12 : les douanes et la facilitation du commerce, y compris la lutte contre la corruption au sein des services de douanes, la gestion des risques, le traitement rapide du paiement des droits de douanes et des remboursements, et la transparence.

Note

4,5/6

D'après le patronat (GICAM, ECAM, MECAM), les services douaniers sont encore peu performants. Il leur est reproché de nombreuses défaillances, qui à l'heure de la facilitation, constituent une entrave majeure à la fluidité des échanges internationaux. On relève d'une part, la persistance des procédures manuelles et les modalités de production de l'Attestation de Vérification des Importations (AVI); et d'autre part la présence des coûts indirects liés aux procédures douanières complexes. En effet, ce sont des charges supplémentaires pour les entreprises qui réduisent la rentabilité et les marges bénéficiaires

Par ailleurs, les infrastructures au port de Douala ne permettent pas encore de réduire les délais. Les faibles capacités opérationnelles de traitements portuaires continuent de plomber les efforts dans les exportations de marchandises.

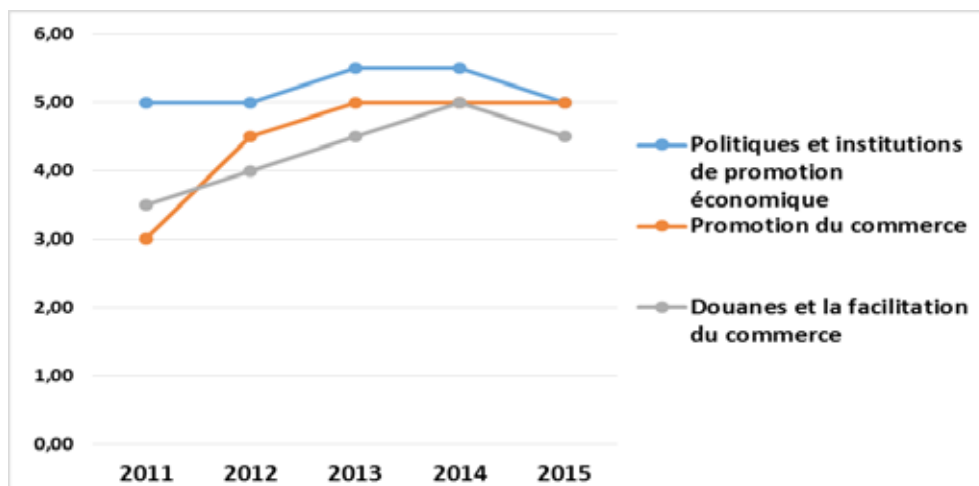
Il est toutefois important de relever que le Gouvernement a lancé une série de réformes depuis 2010, qui ont abouti aux actions suivantes :

1. La mise en place du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (GUCE) à Douala. Son rôle est de collecter les rentrées financières issues des procédures douanières et de réduire les délais et formalités pour le passage des marchandises au port ;
2. la mobilisation et la sécurisation des recettes douanières à travers la consolidation des contrats de performance ainsi que l'acquisition effective des équipements tels que les scanners dans le cadre du Programme d'Appui à la mise en œuvre du plan de modernisation des douanes (PAPMOD) ;
3. la sécurisation du transit des marchandises par l'optimisation des capacités de l'outil NEXUS+ qui permet le suivi des marchandises par géolocalisation. Il a entraîné un recul sans précédent de la fraude douanière sur le transit, la réduction des délais (allant de 90 jours avant son lancement à 6 jours aujourd'hui) ;
4. la réorganisation de la prise en charge des marchandises au Port de Douala à travers entre autres l'échange électronique des manifestes.

Appréciation des politiques et institutions de promotion économique sur la période 2011-2015

Entre 2011 et 2015, les politiques et institution économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce ont présenté une tendance à l'amélioration. Des efforts restent encore à faire notamment sur le professionnalisme des services de la douane et la lutte contre la corruption.

Graphique 8: Politiques et institutions de promotion économique sur la période 2011-2015



Source : nos analyses

5. Secteur financier

Ce critère permet d'évaluer la structure du secteur financier et les politiques et règlements qui régissent ce secteur.

Critère 13 : la stabilité financière

Note

4,5/6

De manière générale, les institutions financières camerounaises (banques, assurances, organismes de prévoyance sociale, etc.) sont restées globalement solides en 2015, même s'il a été noté quelques difficultés au niveau individuel. L'évaluation de la matrice risque du système financier camerounais montre que le risque de crédit est élevé en relation avec la dégradation de la qualité apparente du portefeuille de créances des banques, le taux de créance en souffrance s'affichant à 12,5% enfin

décembre 2015. Le risque opérationnel est également élevé en liaison avec les problèmes persistants de sécurisation des moyens de paiements et des opérations illicites inhérentes aux activités de change manuel.

Le risque de liquidité est faible mais en hausse. Cette évaluation s'appuie sur une nouvelle contraction de la liquidité bancaire observée au second semestre, en relation notamment avec les tensions de trésorerie de l'administration publique et le recours progressif aux titres publics.

Pour ce qui est du secteur des assurances, la solvabilité des compagnies s'est avérée globalement satisfaisante au 31 décembre 2014 avec une bonne couverture des engagements réglementés (120,7%) et un excédent marge de solvabilité (50,1milliards en 2014).

Le Ministère des Finances note que la problématique du secteur de microfinance est sérieuse du fait de la mauvaise qualité du portefeuille des crédits et de l'insuffisance des fonds propres ou fonds patrimoniaux. Plus de la moitié des EMF ne sont pas en conformité avec les normes prudentielles spécifiques et certains opérateurs exercent même après le retrait des agréments.

La CNPS, principal organisme de sécurité sociale renforce son déploiement territorial et thématique avec le lancement de la souscription volontaire pour les acteurs du secteur informel.

Critère 14 : l'efficacité et la profondeur du secteur, ainsi que la capacité de mobilisation des ressources

Note 4/6

En 2015, le système financier camerounais est resté marqué par un excès de liquidités et dominé par les grandes banques étrangères. Les institutions financières non bancaires jouent un rôle mineur dans le pays, et le régime public d'assurance et de retraite éprouve des difficultés, tandis que la caisse d'épargne postale publique et le crédit foncier éprouvent beaucoup de peine à se développer. D'autres institutions comme la Caisse de Consignation ont été créées, mais restent non opérationnelles. La profondeur financière du pays appréciée à partir de l'évolution du ratio M2/PIB est restée relativement stable mais à un niveau bas (< 25%) sur la période 2010-2015.

Tableau 2: Evolution de la profondeur financière sur la période 2010-2014

Rubriques	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Masse monétaire (M2)	2 625	2 897,2	2 939,5	3 280,8	3 646,0	3 954,6
PIB au prix courant(en milliards de FCFA)	11700	12546	13515	14607	15846	16901
Monétisation (M2/PIB) (en %)	22,4	23,1	21,7	22,5	23,0	23,4

Source: INS, BEAC

Bien que les crédits bancaires accordés au secteur privé aient augmenté de 8,3% entre 2009 et 2014 (15,7% du PIB), l'intermédiation bancaire reste peu développée. Plusieurs facteurs contribueraient à ce faible niveau d'intermédiation qui s'accompagne par ailleurs d'un degré faible, bien qu'en progression, de monétarisation. Les plus grosses banques restent rentables grâce aux commissions et aux marges d'intérêts entre la rémunération des dépôts et les coûts des crédits.

L'expansion des prêts reste entravée par des capacités limitées de collecte d'informations sur la solvabilité des emprunteurs, alors que le plafonnement du taux d'intérêt à 15% est une limite aux petites et moyennes entreprises (PME). Cette situation vécue comme une contrainte conduit à traiter essentiellement avec les grandes entreprises.

Bien que le secteur de la Microfinance ait connu une forte expansion ces dernières années, les niveaux de pénétration demeurent faibles et le développement du secteur est contraint par un cadre réglementaire et de contrôle encore très limité pour les EMF.

Pour ce qui est du marché financier, les activités de la Douala Stock Exchange (DSX) sont encore à un niveau résiduel de transaction et sont principalement concentrées sur neuf valeurs dont trois sur le compartiment Actions et six sur le compartiment Obligations. En 2015, les valeurs existantes sont retracées dans le tableau ci-après.

Tableau 3: les valeurs immobilières de la Douala Stock Exchange

Marché des actions	
Actions	Valeurs
« SEMC »,	61 499 FCFA
«SAFACAM»	52 999 FCFA
«SOCAPALM	21 001 FCFA
Marché obligataire	
Moabi 4,25 % / 2009-2014 »	
«ECMR 5,6% net. 2010-2015 »	
«BDEAC 5,5% net. 2010-2017»;	
« ECMR 5,9% net.2013-2018»	
« Tchad 6% net. 2013-2018»	
« FAGACE 5,25 % net / 2014-2019 »	
«ECMR 5,5% net. 2014-2019»	

Source : Dsx

Critère 15: Evaluer l'accès aux services financiers

Note

4/6

En 2015, le ratio nombre de comptes ouverts dans les banques et les EMF sur la population de plus de 18 ans, est de 26%. L'évolution spatiale s'améliore mais les conditionnalités restent inchangées. La majorité de cette population réside dans les grandes villes et autres villes moyennes.

Ce faible accès aux services financiers s'explique par plusieurs facteurs, on cite notamment : (i) l'enclavement qui limite le déploiement géographique des établissements financiers pour des raisons de sécurité ; (ii) la faible monétisation du milieu rural ; (iii) l'absence des banques populaires, comme les banques mutualistes dont les modes de fonctionnement sont plus adaptés aux milieux peu denses. La majorité de la population étant exclue du circuit financier moderne, celle-ci doit recourir au système informel dont le taux d'usure particulièrement élevé est préjudiciable pour le développement socio-économique.

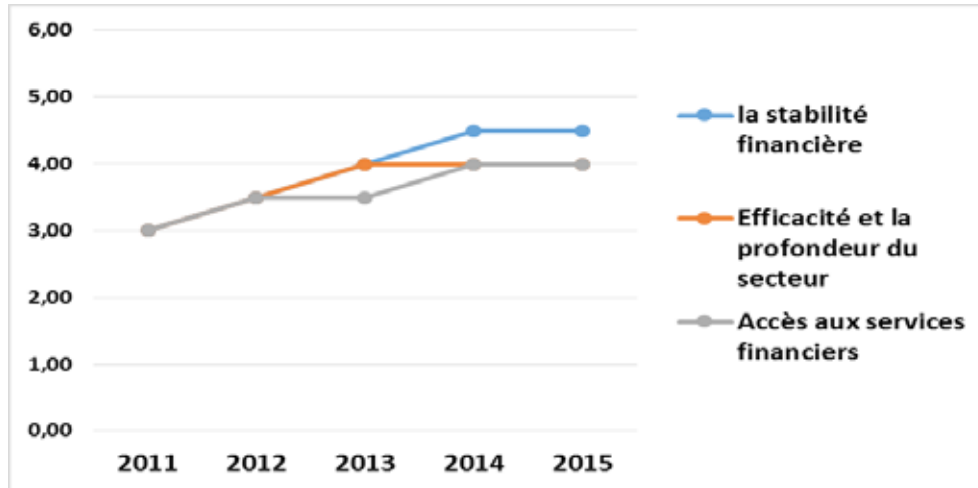
Dans les faits, le secteur bancaire au Cameroun est caractérisé par un très faible taux de pénétration, avec une agence de banque pour 149 000 habitants. La situation tend cependant à s'améliorer grâce à des opérateurs d'un type nouveau. Les sociétés de transfert d'argent qui couvrent de plus en plus l'ensemble du pays, et qui ont commencé à collecter l'épargne à des conditions particulièrement souples. Une autre alternative en pleine expansion est le mobile banking.

Sur la période 2010-2015, le nombre de personnes bancarisées au Cameroun est en hausse. En effet, le taux de bancarisation est passé de 13% en 2010 à 26% en 2015. Pour expliquer ce fort accroissement du taux de bancarisation, les professionnels citent trois raisons fondamentales : la densification des agences bancaires dans le pays, le coût à travers la mise en place d'un fonds de garantie qui protège les petits épargnants, et la confiance.

Appréciation du secteur financier sur la période 2011-2015

Sur la période 2011-2015, la situation du secteur financier s'est améliorée. Cette évolution est essentiellement due à la résilience des institutions financières face aux chocs externes et l'expansion rapide des microfinances. Des efforts restent encore à faire notamment sur la portée et la taille du marché financier et à la mise place d'un cadre juridique et réglementaire favorable l'accès au financement.

Graphique 9 : Evolution de l'appréciation du secteur financier sur la période 2011-2015



Source : nos analyses

6. Environnement de la réglementation des affaires

Critère 16: la réglementation relative au démarrage et à la fermeture des activités économiques, ainsi qu'à la concurrence

Note

4/6

Sur le plan du démarrage des affaires, des mesures prises au cours des dernières années concernent: (i) l'entrée en service effectif de l'Agence de Promotion des Investissements (API) ; (ii) l'entrée en activité de l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME) au sein de laquelle est mis en place un Guichet unique ; (iii) la mise sur pied des Centres de Formalités et de Création d'Entreprise (CFCE) dans toutes des régions ,(iv) des lois incitatives à l'investissement et (vi) le démarrage des activités de la Banque des PME avec pour objectif de doter le système économique d'un levier de financement supplémentaire, qui viendra en appui aux nombreuses initiatives de mobilisation des fonds engagées par les entreprises camerounaise .

Malgré cette profusion de mesures administratives, les résultats restent cependant mitigés. La lenteur dans la mise en œuvre de la loi sur les incitations reste un frein à la création des entreprises. Les retards observés dans la mise en œuvre de ces mesures incitatives contribuent à la dégradation du classement du Cameroun dans les rapports Doing Business de la Banque Mondiale et du World Economic Forum (WEF). Le pays a occupé la 172^{ème} place sur 189 économies classées. Ce qui en fait une publicité négative et une spirale fermante.

Alors que l'ouverture des entreprises suscite un certain engouement, les modalités de survie des entreprises ne sont pas encore suffisamment régulées. Or, il n'y a aucun intérêt à favoriser la création des entreprises si on n'arrive pas à préserver l'espérance de vie de celles qui sont déjà en activité.

De même, la fermeture des entreprises reste une pratique très peu courue, ainsi que les mécanismes de transfert de propriété demeurent opaques. La plupart des entreprises à gestion familiale ne survivent pas à leur promoteur, créant la désolation dans de nombreuses familles des employés.

A ce sujet, le CAMERCAP-PARC a rendu publique une note de politique économique faisant une analyse et des propositions pour la survie des entreprises du portefeuille privé.

Sur le plan de la concurrence, la Commission Nationale de la Concurrence créée en 1998 et mise en place le 1^{er} novembre 2006 assure la police de la concurrence. Elle exerce une fonction consultative, une fonction répressive et une fonction para-juridictionnelle mais son travail reste peu perceptible voire inexistant. De plus, il existe plusieurs agences de régulation en charge de faire appliquer la loi relative à la concurrence dans leurs secteurs de compétence respectifs. Malgré tout ce dispositif, les industriels locaux à travers les organisations patronales, ne cessent de décrier des pratiques de concurrence déloyale enregistrées. En outre, la porosité des frontières rend d'autant plus difficiles les contrôles, avec le risque de voir les cas d'importations illicites s'accroître. Ainsi, de nombreux produits vendus sur le marché camerounais proviennent du Nigéria et entrent dans le pays par des circuits illégaux, contribuant ainsi à fragiliser les producteurs locaux.

Par ailleurs, les contrefaçons et les autres pratiques du secteur informel apparaissent typiquement comme des éléments faussant la concurrence. L'on a également pu relever des actions de contrebande indirecte des produits entrants par la Guinée Equatoriale, qui de fait, bénéficient du Tarif Extérieur Commun de la CEMAC.

Toutefois, le Gouvernement a entrepris récemment quelques efforts pour dynamiser la concurrence dans secteur industriel. Parmi ceux-ci, on cite l'institution d'une semaine nationale de lutte contre la contrefaçon et la contrebande à travers le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) pour sensibiliser l'opinion nationale et les acteurs sur les dangers et les conséquences économiques. Les secteurs les plus touchés étant la filière des oléagineux et huiles de tables, la filière pâtes alimentaires, la filière médicaments (de la rue) et le tabac.

Critère 17: la réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles en cours**Note 3,5/6**

La libéralisation consécutive à l'ajustement structurel a entraîné la simplification d'un nombre de lois et règlements qui régissaient l'activité économique au Cameroun. Toutefois, plusieurs entités continuent d'assurer la réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles. Pas moins de 10 institutions/administrations interviennent dans une opération commerciale. Ce qui n'est pas de nature à en favoriser l'efficacité.

La réglementation est émise soit par la loi ou les ordonnances, lorsqu'elle a une portée générale, soit par des décrets. Les Ministres peuvent aussi prendre des arrêtés jouant un rôle de règlement lorsque l'objet est très spécifique ou décline un texte plus élevé. Il s'agira notamment du MINMIDT, du MINEPDED, du MINFOF, du MINCOMMERCE qui agissent directement sur les activités fortement régulées, mais aussi les communes. Le ministère du Commerce assure la réglementation en matière de prix et de lutte contre les pénuries simulées et la spéculation. Le contrôle de la réglementation est assurée, suivant le cas, par la police, la gendarmerie, la justice, mais aussi par des structures plus spécialisées (ANOR, contrôleurs de prix, agents des Eaux-et-Forêts, inspecteurs sanitaires, etc.).

Sur le plan de la fiscalité, on peut relever la dématérialisation des procédures de collecte des impôts et l'introduction des déclarations et paiements en ligne. Une progressive sortie de situation serait de systématiser l'interconnexion du système avec les banques à l'instar du guichet de Douanes à Douala.

Cette réglementation soulève également un certain nombre de problèmes pour son efficacité :

- elle peut être en porte-à-faux, avec la réalité comme le contrôle des véhicules dans les zones enclavées ou des transports publics dans les grandes villes alors que l'Etat n'offre aucune alternative ;
- la multiplicité des contrôles et des inspections est généralement mal perçue et prend les allures d'un harcèlement. Les entreprises souhaitant généralement qu'une seule inspection regroupe toutes les administrations, ce qui n'est pas encore le cas.

Critère 18: la réglementation du marché des facteurs (main-d'œuvre et terres)**Note 3/6**

Le marché camerounais de la main d'œuvre est libéralisé, mais la protection des droits des employés est assurée par les syndicats et les conventions collectives. La réglementation du marché des facteurs existe mais la plus grande difficulté réside dans son application.

Le Ministère du travail et les syndicats œuvrent pour l'amélioration et l'application de la réglementation du marché du travail, à travers l'intensification des dialogues entre employeurs et employés même si les effets restent timides. Le code du travail en vigueur date de 1992. Dans le souci d'améliorer la conviabilité entre employeurs et employés pour une meilleure productivité de la main d'œuvre, certaines branches négocient et signent des conventions collectives sous les auspices du Ministère du travail et de la sécurité sociale. Cependant, les tensions dans les entreprises entre employeurs et employés restent récurrentes.

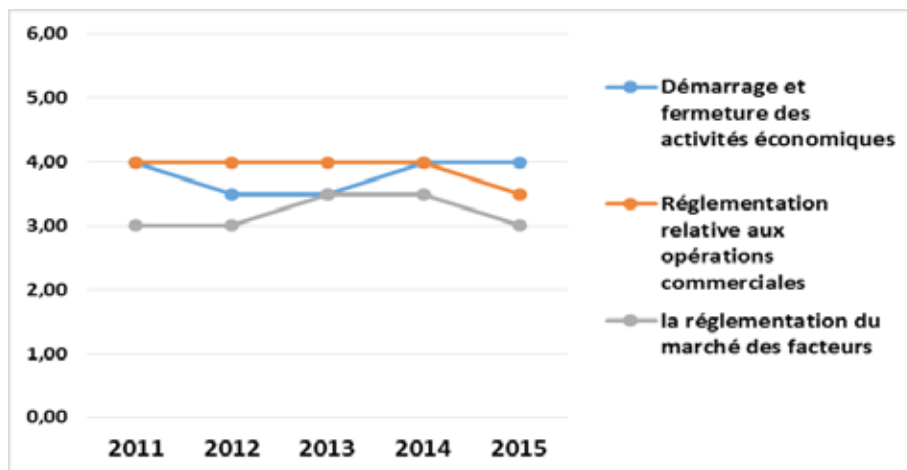
La réglementation relative à la terre est en amélioration au Ministère des Domaines et des Affaires des Foncières, à travers la mise sur pied d'un dispositif visant simultanément à faciliter la délivrance des titres fonciers, à sécuriser ces titres et à veiller sur leur conformité. Malgré cette volonté affichée, d'importantes difficultés persistent, notamment la corruption des agents tout au long du circuit d'immatriculation foncière, ce qui met en porte-à-faux le discours officiel des politiques et la pratique. Selon les groupements des entreprises, la loi foncière ne permet pas aux multinationales d'être propriétaires définitives. La problématique des droits fonciers des peuples autochtones dans les grandes villes du Cameroun demeure. Un très grand nombre de tensions y règnent, y compris entre les propriétaires coutumiers et l'État.

Depuis 2013, le Cadre d'Analyse de la Gouvernance Foncière (CAGF) a été élaboré avec le soutien de la Banque Mondiale. Il a pour ambition d'être un outil de diagnostic qui permet d'évaluer le statut de la gouvernance foncière du pays tout en facilitant l'échange des bonnes pratiques entre les pays impliqués dans des processus similaires.

Appréciation de l'environnement de la réglementation des affaires sur la période 2011-2015

La situation est restée globalement peu satisfaisante sur la période, malgré la volonté affichée par les pouvoirs publics. Des efforts considérables pour accroître l'attractivité des investissements sont nécessaires. Plusieurs diagnostics ont été faits. Les dysfonctionnements sont connus ainsi que les mesures correctives. Il faut passer à l'action.

Graphique 10: Evolution de l'appréciation de l'environnement de la réglementation des affaires



Source : nos analyses

Mesures d'inclusion/d'équité sociale

7. Egalité hommes-femmes

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure le pays a adopté des lois et mis en place des institutions et programmes pour l'application de lois et politiques susceptibles d'atteindre les objectifs formulés dans les questions ci-dessous

Critère 19: Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités de développement du capital humain

Note 4,5/6

Sur le plan scolaire, le taux net de scolarisation au primaire (6-11 ans) s'est amélioré au fil du temps, même si les garçons restent légèrement plus scolarisés (85,7%) que les filles (84,5%) en 2014.

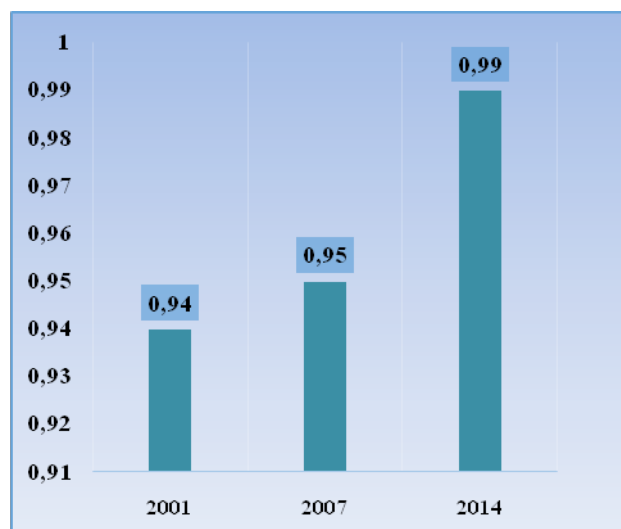
Tableau 4: Taux net ajusté de scolarisation au primaire

	2001	2007	2014
Masculin	79,0	79,2	85,7
Féminin	74,6	75,2	84,5
Cameroun	76,9	77,2	85,1

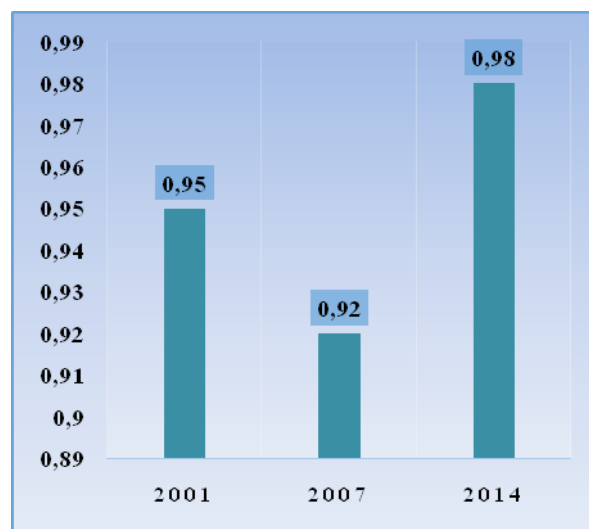
Source : INS (ECAM 2 et 3, ECAM 4)

Lorsqu'on s'intéresse à l'indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, il reste globalement satisfaisant (0,99 en 2014 au primaire et 0,98 au secondaire). C'est donc dire que la scolarisation des filles vis-à-vis des garçons continue de s'améliorer. Cela pourrait s'expliquer par le fait que le Cameroun ait souscrit en 1991, à l'initiative de l'Éducation Pour Tous (Conférence mondiale sur l'éducation pour tous à Jomtien, Thaïlande (5-9 mars 1990)).

Graphique 11: Indice de parité filles/ garçons au primaire



Graphique 12: Indice de parité filles/ garçons au secondaire



Source : ECAM 2,3 et 4

De même, l’alphabétisation qui est l’habileté d’une personne à lire une phrase dans l’une des deux langues officielles au Cameroun demeure plus accessible aux hommes qu’aux femmes. En effet, le taux d’alphabétisation des jeunes garçons de 15-24 ans avoisine 86,1% en 2011 contre 77,5% chez les filles de la même tranche d’âges.

Sur le plan sanitaire, il y a lieu de relever qu’à l’exception des hôpitaux gynéco-obstétriques et pédiatriques de Yaoundé et de Douala qui sont exclusivement réservés aux femmes et aux enfants, tous les autres centres hospitaliers sont ouverts à tous, indépendamment du sexe.

Tableau 5: Pourcentage d’enfants de 12-23 mois ayant reçu certains vaccins selon le sexe

	BCG	DTC0q2			Polio				Rougeole	Tous les vaccins	Aucun vaccin	Fièvre jaune	Hépatite B		
		1	2	3	0	1	2	3					1	2	3
Garçons	86,6	84,6	78,4	68,1	70,0	93,6	86,7	70,4	70,0	52,2	4,4	69,7	79,3	72,7	64,7
Filles	87,5	86,4	78,3	68,6	73,3	93,0	84,3	69,2	71,1	54,1	4,7	68,9	80,7	73,3	65,0
Ensemble	87,1	85,5	78,3	68,4	71,7	93,3	85,5	69,8	70,6	53,2	4,5	69,3	80,0	73,0	64,9

Source : EDS-MICS 2011

Concernant la mortalité maternelle. Le taux de mortalité se situe à 782 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2011. Pour inverser la tendance et se rapprocher de la valeur cible de 350 à l'horizon 2020, le Gouvernement et ses partenaires au développement ont mis en place, depuis novembre 2013, le Programme National de Lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile qui est opérationnel depuis le 9 mai 2014. Il fait suite à la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Infantile (CARMMA 2010-2013) engagée par le pays pour renforcer en quantité et en qualité les ressources humaines pour la prise en charge des femmes enceintes.

Critère 20 : Promouvoir un accès égal pour les hommes et les femmes aux ressources productives et économiques

Note

4/6

On note toujours des disparités hommes/femmes dans la population active – et une forte inégalité au niveau du foncier. Bien que l'ordonnance 74-1 du 6 juillet 1974 garantisse, sans discrimination, à toute personne physique ou morale possédant des terrains en propriété, le droit d'en jouir et d'en disposer librement, dans la pratique, la situation ne semble guère favorable aux femmes : celles-ci sont quasiment absentes des registres fonciers.

Par ailleurs, les femmes demeurent moins nombreuses dans l'exercice des professions libérales, scientifiques et techniques. D'après le Recensement Général des Entreprises de 2009 réalisé par l'INS, seulement 32,6 % des promoteurs/ dirigeants des entreprises recensées sont des femmes.

Toutefois, il est noté une meilleure représentativité des femmes dans la vie publique. En 2013, 675 femmes issues de différents partis politiques et 141 leaders d'associations ont été encouragées à se porter candidates aux élections. A l'issue du scrutin, 56 femmes sur 180 ont été députés (soit 31,1%) ; 30 maires sur 336 (8,9%) et 21 sénateurs sur 100. On compte également de plus en plus des femmes dans le commandement (Préfectorale, officiers supérieurs dans les Forces armées et police).

Tableau 6: Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement national (Senat et Assemblée Nationale)

		2007-2012	2013-2018
	Senat	Assemblée Nationale	
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	21/100	25/180	55/180
Communes			
Proportion de maires de sexe féminin		25/339	30/360
Proportion d'adjoints aux maires de sexe féminin		184/930	296/930

Source : MINATD

Critère 21 : Accorder aux hommes et aux femmes un statut égal et la même protection, aux termes de la législation en vigueur.

Note

5/6

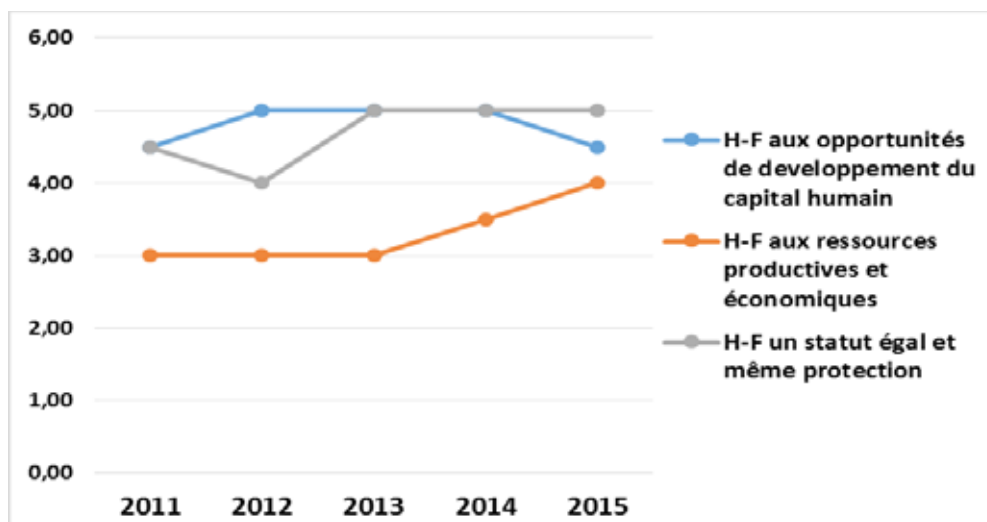
Dans ce cadre, le pays a ratifié le CEDAW et s'active pour sa vulgarisation et son application.

Bien que dans la législation camerounaise, il n'existe pratiquement aucune mesure formelle de discrimination entre les hommes et les femmes, si on exclut le cas particulier du domicile des époux. Tout ce qui apparaît comme avantage dans le champ de la société moderne est volontiers accepté.

Appréciation de l'égalité hommes-femmes sur la période 2011-2015

Au cours des cinq dernières années, le Cameroun s'est inscrit sur un sentier positif, avec la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation et dans l'accès aux soins prénatals et lors de l'accouchement, ainsi qu'aux services de planification familiale. C'est dans ce domaine où les performances du pays ont été saluées à fin 2015 lors de l'évaluation des OMD. Toutefois, le Gouvernement devrait encore mettre l'accent pour un accès égal des hommes et des femmes aux ressources productives et économiques.

Graphique 13: Evolution de l'évaluation de l'égalité hommes-femmes



Source: nos analyses

8. Équité dans l'utilisation des ressources publiques

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle la tendance des dépenses publiques et du recouvrement des recettes publiques a une incidence sur les pauvres et est conforme aux priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.

Critère 22 : Evaluation de la conformité des dépenses publiques aux priorités en matière de réduction de la pauvreté

Mesure dans laquelle les individus, les groupes ou les localités qui sont pauvres ou vulnérables ou qui ont un accès inégal aux services et opportunités, sont identifiés

Note

4,5/6

Le pays réalise régulièrement des enquêtes auprès des ménages, ECAM, EDS, MICS, ...etc. Ces études permettent d'identifier avec efficacité les individus et groupes pauvres ou vulnérables. Ainsi, la 4^{ème} enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM iv) réalisée en 2014 a actualisé les indicateurs des conditions de vie des ménages sur l'ensemble du pays. Le taux de pauvreté y est décliné selon les différentes strates et catégories de la population. Une opération complémentaire est prévue pour réaliser une carte de pauvreté sur l'ensemble de 360 communes du pays. L'objectif étant de géolocaliser avec plus de précisions les couches les plus vulnérables afin de permettre au Gouvernement d'y mener des politiques plus ciblées.

Au plan budgétaire et en cohérence avec cette problématique, on note l'existence des lobbies ou les pauvres sont inexistant dans la course aux inscriptions budgétaires. De visu, on remarque aussi que les réalisations sont parfois en décalage avec les préoccupations premières des pauvres.

Après la phase pilote, la mise en œuvre de la phase extensive sur l'ensemble du territoire du Projet Filets Sociaux peut être considérée comme une avancée pour remédier à cet état de chose.

Critère 23 : Mesure dans laquelle une stratégie nationale de développement prévoyant des interventions explicites pour aider les groupes identifiés au point (a) ci-dessus, est adoptée

Note

4,5/6

Les appuis aux groupes vulnérables sont fondés sur le plan institutionnel sur le fait que le Cameroun a toujours disposé d'un Ministère en charge des affaires sociales dont le but est de venir en soutien, dans le cadre de la solidarité nationale, aux personnes vulnérables. Cette action du MINAS se prolonge aujourd'hui à travers la nouvelle initiative fondé sur le concept de « Social Rentable » encore appelé filets sociaux. Dans cette philosophie, il s'agit désormais d'apporter aux personnes vulnérables, non plus simplement une assistance palliative, mais des aides développantes par des concours techniques en matière juridique, institutionnelle, socio-économique et culturelle.

Mais de manière générale, la nouvelle logique du Gouvernement consiste à réduire le nombre de personnes marginalisées, à travers une plus grande accessibilité aux services sociaux, à la formation et à l'emploi. Dans le DSCE (2010-2020) et le Plan d'urgence du Président de la République (décembre 2014), le Gouvernement s'est engagé à accroître les capacités des populations les plus pauvres et les plus vulnérables et à générer des revenus suffisants pour leurs besoins de base et financer de manière durable les services sociaux essentiels, afin d'améliorer sensiblement leurs conditions de vie.

D'autres marginaux et vulnérables tels que les populations dites autochtones font également l'objet d'un suivi particulier et bénéficient des actions spécifiques de la part du Gouvernement et de ses partenaires. Des efforts sont également menés pour identifier et apporter des solutions spécifiques aux personnes du troisième âge et aux veuves. Mais des interventions explicites et planifiées restent à être adoptées. En outre, les interventions de la Direction de la protection civile du MINATD permettent à l'occasion d'apporter des solutions ad hoc en cas de sinistre.

Critère 24 : Mesure dans laquelle la composition et l'incidence des dépenses publiques font l'objet d'un suivi systématique dont les résultats sont pris en compte dans les décisions subséquentes d'affectation des ressources

Note

3,5/6

Le CDMT central (ou CBMT) et les CDMT sectoriels existent et constituent le point de départ de la programmation budgétaire pluriannuelle. On relève cependant des problèmes en termes de consommation effective du budget et de la qualité de la dépense publique y relative.

Le passage au budget programme qui a achevé son premier triennat en 2015 consacre la primauté des résultats sur les moyens. Plus concrètement, il s'agit de présenter et justifier les résultats des actions (et donc des dépenses) précédentes pour soutenir la requête des nouvelles affectations à programmer. Cependant le système se heurte à des difficultés, liées principalement au dispositif statistique de collecte et d'analyse des données peu développé dans les départements ministériels, pour le suivi évaluation des performances et l'appropriation de la réforme du budget programme par les acteurs de la chaîne de la dépense.

Critère 25 : Evaluation de la dimension recouvrement des recettes publiques

Incidence des principaux impôts, c'est-à-dire la question de savoir si ces impôts sont progressifs ou régressifs

Note

4,5/6

Depuis plusieurs années déjà, l'ensemble du secteur agricole est défiscalisé. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est taxé en fonction de leur capacité contributive, les montants perçus progressent avec les revenus. Par principe donc, l'impôt sur le revenu est progressif. La défiscalisation des importations des produits de premières nécessités et l'exonération des produits agricoles à l'exportation visent à renforcer cette progressivité. Une tentative de taxation des exportations de cacao en 2005 a été vite étouffée.

Critère 26 : Alignement des impôts sur les priorités en matière de réduction de la pauvreté

Note

4/6

L'un des soucis majeurs du gouvernement Camerounais est d'amener les écoles et les centres de santé là où sont les populations. Ainsi, il utilise les mesures fiscales afin de trouver les fonds dont il a besoin pour réduire cette pauvreté d'un autre genre. Parmi les mesures et les dispositions prises pour lutter contre la pauvreté, citons :

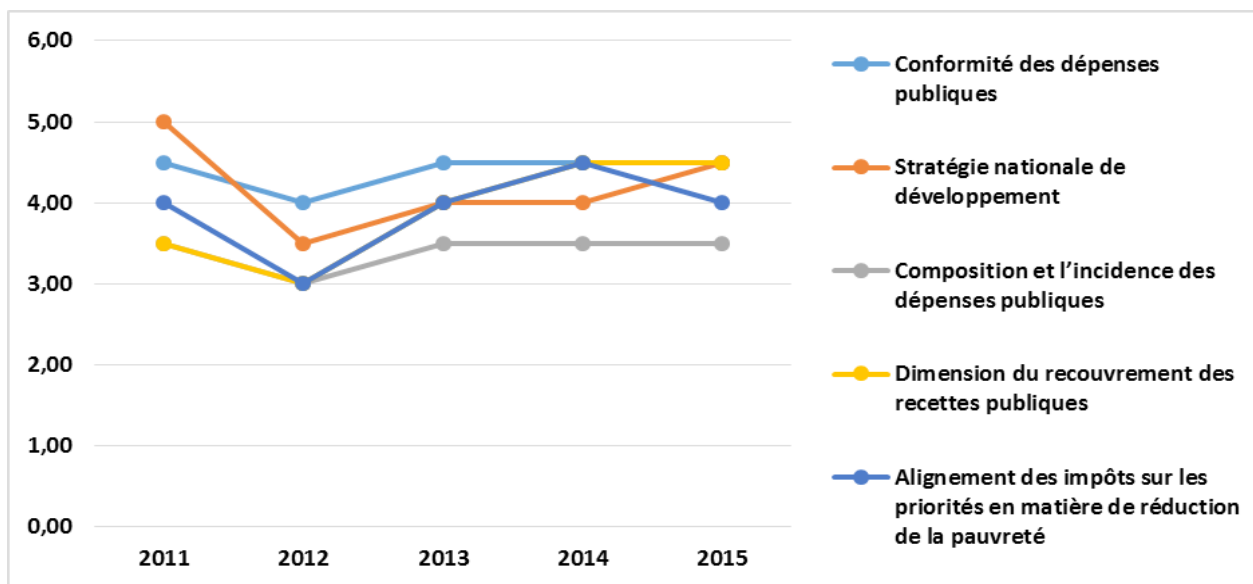
- La défiscalisation de certaines denrées à l'importation ;
- L'exonération de taxes sur les produits de première nécessité ;
- La mise en place de mécanismes de financement des projets des jeunes camerounais à travers le Ministère de la Jeunesse et d'autres organismes ;
- La réactivation du contrôle des prix des produits de consommation courante par le Ministère du Commerce (...), à l'effet de minimiser la pression fiscale sur les individus et les ménages.

D'autres mesures incitatives ont été prises pour améliorer le climat des affaires dans le sens de l'allègement des procédures afin de faciliter l'implantation d'entreprises étrangères qui aideraient par conséquent à diminuer le taux de chômage des jeunes au Cameroun. Toutefois, il faut déplorer que le fait que l'application de ce train de mesures soit gangrenée par des groupes intérêts du côté des milieux du commerce et des certains agents de l'Etat chargés de leur mise en application.

Appréciation de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques sur la période 2011-2015

Au cours de la période sous revue, l'objectif de l'équité dans l'utilisation des ressources publiques n'a pas modifié sa trajectoire. Si le principe est de réduire la pauvreté par la recherche d'une croissance inclusive, les résultats de l'ECAM 4 indiquent que si la pauvreté n'a pas assez reculé en sept ans (2007-2014), c'est en partie du fait de l'aggravation des inégalités. Les pauvres sont devenus plus pauvres et les riches plus riches, or les premiers sont plus nombreux.

Graphique 14: Evolution de l'appréciation d'équité dans l'utilisation des ressources publiques



Source: nos analyses

9. Valorisation des ressources humaines

Ce critère permet d'évaluer les politiques nationales et les prestations de services des secteurs publics et privé ayant une incidence sur l'accès et la qualité dans les domaines objets des questions ci-dessous.

Critère 27 : les services de santé et de nutrition, y compris la politique de population et la santé reproductive

Note

2/6

En 2015, le budget alloué à la santé a représenté 5,5% du budget de l'Etat, soit 207,1 milliards, en hausse de 24,8% par rapport à 2014. Plusieurs programmes sont mis en œuvre avec le concours des PTF. Les actions menées sont axées sur : (i) la santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent ; (ii) la lutte contre la maladie et la promotion de la santé ; (iii) la viabilisation des districts de santé. Par ailleurs, de nouveaux hôpitaux de références et autres formations sanitaires ont été mis en service. Pour un meilleur pilotage et une planification optimale du développement sanitaire, une carte de santé a été élaborée dans le cadre d'une convention INS -MINSANTE.

Malgré ces actions, la mortalité maternelle et néonatale reste élevée, du fait principalement des complications des grossesses et des accouchements. Selon les statistiques de l'Enquête MICS de 2014, les progrès en matière de réduction du taux de mortalité infanto-juvénile méritent d'être consolidés. L'objectif de la mortalité infanto-juvénile reste loin de la cible de l'OMD 5.

Critère 28 : Les programmes d'éducation, de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation

Note

5/6

En 2015, le budget alloué à l'éducation représente 13,1% du budget de l'Etat, en augmentation de 7,8% par rapport à 2014. Le taux brut de scolarisation est passé à 118% en 2013/2014. Le taux net de scolarisation au primaire des 6-11 ans a progressé atteignant 78,8 % contre un objectif de 88 %. De manière spécifique, un programme d'urgence scolaire pour le soutien aux élèves déplacés de certaines régions du pays a été lancé. Les activités d'alphabétisation ont été relancées avec la réhabilitation prochaine du centre de BETAMBA. Le service civique national de participation au développement(SCNDP) a produit sa première cuvée des jeunes.

Critère 29 : la prévention et le traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme

Note

4,5/6

Des progrès notables ont été faits et continuent d'être faits dans ce domaine mais beaucoup reste encore à faire. En termes de réduction de la séroprévalence, la prévention de la transmission de la mère à l'enfant est intégrée dans la plupart des formations sanitaires offrant la consultation prénatale.

En 2014, le taux de prévalence du VIH est de 4,8%. Le traitement du paludisme grave a été rendu gratuit chez les enfants de moins de 5 ans et subventionné chez les femmes enceintes. La prise en charge du paludisme simple est subventionnée pour les personnes de plus de 5 ans et les femmes enceintes. Les campagnes de dépistage du Programme national de lutte contre la tuberculose se sont poursuivies en 2015 permettant de détecter plusieurs cas de tuberculose pour un meilleur suivi.

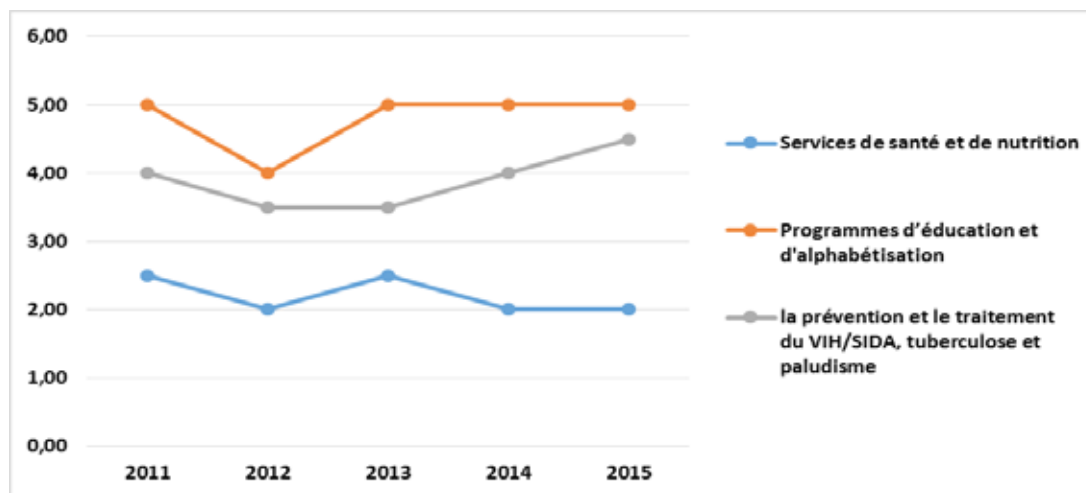
Sur le plan de la lutte contre la pandémie du sida, des progrès ont été également réalisés. Le taux de couverture des femmes enceintes séropositives sous ARV passe de 32,7% en 2013 à 53,5% en 2014.

Pour ce qui est de la lutte contre le Paludisme, des efforts considérables sont faits notamment à travers l'amorce d'une grande campagne nationale de distribution gratuite de moustiquaires imprégnés(MILDA).

Appréciation de la valorisation des ressources humaines sur la période 2011-2015

Les politiques et programmes prévoient quelques mesures préventives et curatives essentielles, mais la protection des pauvres pour leur éviter le fardeau financier de la maladie est limitée. Les politiques de prévention et de traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme sont en place, mais elles ne sont pas mises en œuvre efficacement et ont permis d'atteindre une des cibles des OMD en 2015.

Graphique 15: Evolution de l'appréciation de la valorisation des ressources humaines



Source : nos analyses

10. Protection sociale et travail

Ce critère évalue les politiques officielles dans le domaine de la protection sociale et de la réglementation du marché du travail, qui visent à réduire le risque de pauvreté, à aider les personnes pauvres à mieux gérer d'autres risques, et à garantir un niveau minimum de bien-être à toutes les personnes.

Critère 30 : Les programmes de sécurité sociale, les régimes de pension et les programmes d'épargne pour le troisième âge

Note

3,5/6

Les programmes de sécurité sociale d'épargne pour les personnes du 3^{ème} âge sont très peu connus et très peu développés. La gestion des pensions reste insatisfaisante. Seuls les agents de l'Etat et ceux du secteur privé formel bénéficient d'une retraite à peu près sûre, les autres travailleurs du privé continuent à rencontrer des difficultés dans la perception de leur pension retraite, le plus souvent pour cause de non reversement des cotisations à la CNPS par leurs employeurs. Plus de 95% de la population camerounaise n'est ni couverte par une assurance, ni par une prise en charge en cas de maladie. Cependant, de récentes actions menées par le Gouvernement dans le but de

recouvrer les cotisations et de revaloriser le paiement des pensions pourraient à moyen terme porter des fruits.

Depuis 2014, l'Etat du Cameroun à travers la CNPS à instauré l'assurance volontaire afin d'élargir graduellement la part de la population couverte. Pour ce qui est de la couverture sanitaire universelle, des concertations avancent entre les parties prenantes notamment le MINSANTE et le MINTSS pour sa structuration et sa mise en œuvre.

Les initiatives dédiées à la couverture du risque maladie restent éphémères et éparses car limitées à quelques institutions étatiques qui couvrent leurs employés, certaines grandes entreprises qui en souscrivent auprès des compagnies d'assurance et d'autres organisées en mutuelles.

Critère 31 : La protection des normes fondamentales du travail

Note

2,5/6

Le Cameroun, qui est un Etat membre de l'OIT, a ratifié la plupart des conventions de l'OIT. C'est dans ce sens qu'il a dédié à la lutte contre les discriminations dans l'emploi et la profession un cadre normatif qui intègre tous les engagements souscrits à cet effet sur le plan international, dans le cadre de l'OIT et en dehors, et les dispositions de droit interne anti-discriminations. Ce cadre normatif est renforcé par un cadre institutionnel de mise en œuvre de ces engagements et dispositions.

Mais cet effort du gouvernement camerounais pour assurer la non-discrimination, l'équité et l'égalité au travail est encore considérablement entravé par des obstacles tant de droit que de fait, bien identifiés, qui freinent l'enracinement des normes anti-discriminations dans le domaine de l'emploi et la profession tant privé que public.

Critère 32 : La réglementation visant à réduire la segmentation et les iniquités sur le marché du travail

Note

16

Les mécanismes de détermination des salaires dans les secteurs publics et privé sont différents. Par ailleurs, la mobilité entre ces deux secteurs, reste assez limitée. Le favoritisme et l'existence des réseaux illicites et non transparents de cooptation continuent d'entretenir les iniquités sur le marché du travail en sorte qu'au final on aboutit à une persistance de la segmentation du marché du travail.

De plus au sein même du secteur public, on retrouve les privilèges que confèrent les statuts particuliers et spéciaux de certains corps. Au sein de la fonction publique, de la discrimination par corps de métier (personnel des régies financières par rapport aux autres), il existe également certaines positions de rente donnant lieu à des « avantages » réglementaires ou non, mais qui créent des iniquités criardes et des distorsions sur le marché du travail. Ainsi, au bout des frustrations, certains choisissent de s'exiler tant qu'ils n'y peuvent rien changer. Ainsi, le site « statistique mondiale » estime à 45% la proportion de médecins camerounais exerçant hors du pays, alors que le ratio nombre de médecins pour 100 000 habitants est estimé 10. La France en est à 322.

Dans le secteur privé, la réglementation n'a pratiquement pas d'influence en ce qui concerne le marché du travail. Du fait de la structuration même du tissu économique (+94% de PME & TPE), la main d'œuvre est généralement familiale et/ou en contrat précaire. La recherche de compétence et donc de concurrence est subsidiaire ou accessoire. On veut d'abord « caser » un parent ou une connaissance.

Dans le secteur public, du fait de la rareté des emplois, il tend à se former une reproduction de classe (sociale) mal assurée par une transition au forceps de la classe dirigeante, une sorte de constitution de caste ou les parents « influencent » l'arrivée « par tous les moyens » dans les emplois et métiers où ils détiennent un pouvoir de contrôle. Le marché du travail ne peut dans ces conditions être transparent et équitable.

Critère 33 : Les programmes actifs ciblant le marché du travail, par exemple les emplois publics ou la formation professionnelle ; et les initiatives à base communautaire.

Note

3,5/6

L'objectif stratégique du Gouvernement dans le domaine de l'emploi est la promotion de l'emploi décent et le développement de la formation professionnelle.

Selon ECAM 4 réalisée en 2014 par l'INS, le taux d'activité des personnes âgées de 15 ans ou plus, au sens du BIT, a baissé pour se situer à 72,1% en 2014 contre 76,2% en 2010 et 81,9% en 2007. La population vivant en milieu rural présente des taux plus élevés que celle résidant en milieu urbain, soit respectivement de 77,3% et 66,9%. Le taux d'emploi des personnes âgées de 15 ans ou plus est en recul et se situe à 69,6% en 2014 contre 79,5% en 2007.

En 2015, les actions menées dans ce sens ont concerné : (i) le recrutement de 13 225 jeunes dans les forces de défense et de sécurité et, de 7 314 dans la Fonction Publique ; (ii) l'insertion de 20 749 chercheurs d'emplois en emplois salariés et 13 518 en emplois indépendants par le FNE ; (iii) la création de 2 589 emplois à travers le programme Agropoles.

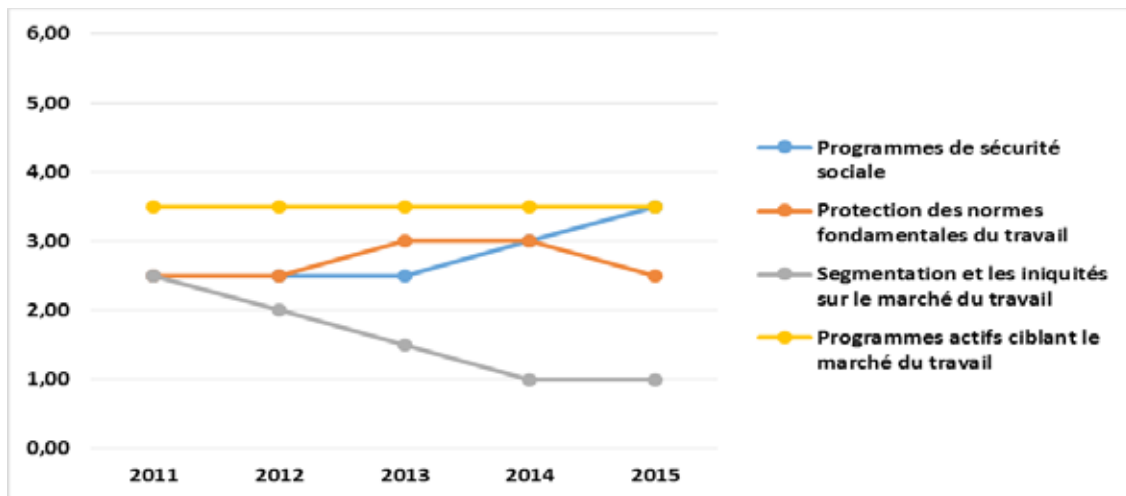
Par ailleurs, le Service civique national de participation au développement a formé 600 jeunes dans le montage et la gestion des projets. Il a également mise à leur disposition des financements pour le démarrage des activités dans la pisciculture, l'élevage, l'agriculture etc.

Cependant, la situation de l'emploi en général et de l'emploi des jeunes en particulier est loin d'avoir trouvée des solutions satisfaisantes. Le CAMERCAP-PARC vient d'achever une étude portant sur le profil d'emploi des jeunes selon l'approche de la préférence. Le Gouvernement en disposera ainsi que les acteurs du privé et des OSC.

Appréciation de la protection sociale et travail sur la période 2011-2015

La protection sociale et de travail n'ont pas connu des améliorations significatives depuis 2011 du moins en ce qui concerne les résultats observés. Une inversion de la situation actuelle viendra d'une véritable prise en main par des mesures de politique de rupture, c'est-à-dire courageuse, volontariste, ambitieuse et structurelle.

Graphique 16: Appréciation des politiques de protection sociale et de travail



Source : nos analyses

11. Politiques et réglementation de l'environnement

Ce critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle les politiques de l'environnement favorisent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution.

Critère 34 : La gestion de la conservation de l'atmosphère, de l'eau et des déchets

Note

4,5/6

Depuis le 24 avril 2014 est entrée en vigueur au Cameroun, l'arrêté du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable, interdisant l'utilisation des emballages plastiques non-biodégradables de moins de 60 microns. Si on peut saluer l'action politique et admettre une prise de conscience manifeste des populations. On observe cependant que des failles continuent à exister.

Dans l'exécution des grands travaux structurants, toutes les infrastructures d'envergure et toutes les sociétés notamment minières sont soumises à l'obligation d'élaborer et de présenter au public une étude d'impact environnementale qui permet de déterminer les risques environnementaux et d'envisager les éventuelles mesures correctrices ou d'atténuation. S'agissant des déchets, HYSACAM, à travers des accords signés avec les municipalités, assure la collecte des déchets dans les dix principales villes du Cameroun. Les villes de Yaoundé et Douala disposent déjà des stations de captage du biogaz sur les sites de décharge de NKolfoulou et de Bassa.

En 2015, le Cameroun a participé de manière active à la COP 21 avec des engagements ambitieux « réduire les émissions des gaz à effet de serre de 32% à l'horizon 2035 » date à laquelle le pays projette de devenir émergent. En plus, il a été créé l'Observatoire national sur les changements climatiques (ONACC).

Critère 35 : La gestion des zones côtières

Note

3,5/6

Le Cameroun a élaboré plusieurs instruments et stratégies, directement ou indirectement liés à la gestion de la zone côtière. On cite notamment le DSCE, le Plan-Cadre Régional de Développement et de Gestion, Plan de Gestion du Parc National de Campo Ma'an, le Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE), le document sur Gestion de la zone côtière de Kribi-Campo pour le développement durable du tourisme, etc.

Toutefois, les problèmes environnementaux sont toujours relevés dans la zone côtière. Il s'agit des pollutions pétrolières et agroindustrielles, la dégradation des écosystèmes de mangrove, la

dégradation des pêcheries artisanales, l'inadaptation du plan d'urgence et de compensation de la COTCO au contexte de la gestion durable de la zone côtière et le développement inadéquat du tourisme côtier.

Il existe également une Loi sur la gestion de l'environnement (96/12 du 1996). Celle-ci établit les conditions de réalisation des études d'impact environnemental. Tout promoteur présentant un projet risquant de porter atteinte à l'environnement doit réaliser une étude d'impact permettant d'évaluer les incidences directes ou indirectes dudit projet sur l'équilibre écologique de la zone d'implantation, sur le cadre et la qualité de vie des populations concernées, et de faire état des autres risques environnementaux que comporte éventuellement le projet.

Critère 36 : La gestion des ressources naturelles

Note

4,5/6

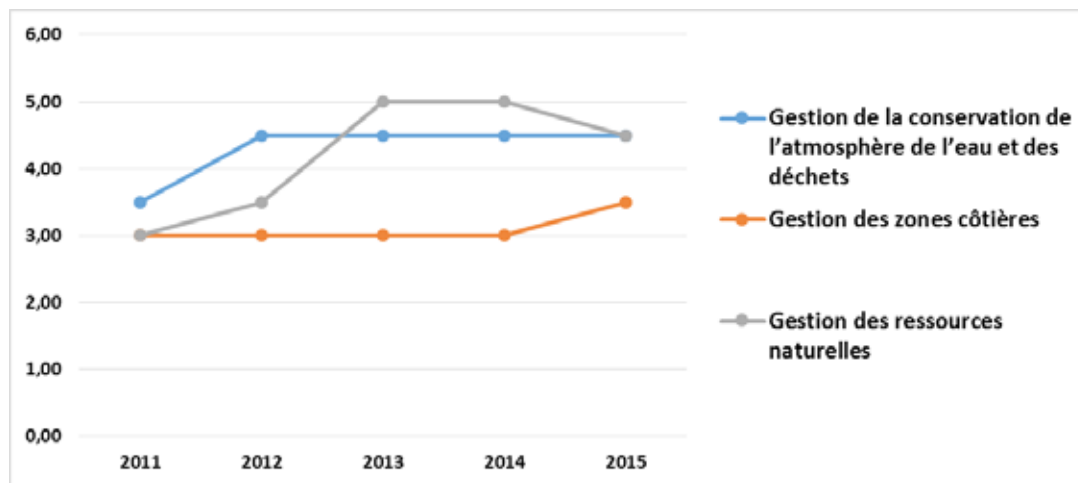
Face à la chute des cours des hydrocarbures, on observe sur le marché mondial la mauvaise tenue des cours des minerais depuis 2015, le Cameroun a démontré une certaine résilience. Cette capacité à résister aux chocs extérieurs devrait notamment rassurer quant à la bonne capacité de gestion des ressources naturelles. En effet, les revenus (sous forme de redevance annuelle) tirés de l'exploitation des ressources naturelles, notamment du pétrole sont inscrites au budget de l'Etat et donc gérées avec plus de transparence. Le pays est également admis au processus de certification des forêts de l'UE (APV-FLEGT), malgré les charges portées contre ce processus par le parlement européen dans le bassin du Congo. Le pays qui avait déjà adhéré au processus de Kimberley a ensuite été déclaré fin 2013 conforme à l'ITIE. Les secteurs couverts par cette déclaration de conformité concernaient le pétrole et le gaz jusqu'en 2013. La décision de conformité comporte dorénavant pour le Cameroun, non seulement l'obligation d'un bilan et d'une transparence rigoureuse, mais surtout l'extension du champ couvert au secteur minier naissant, en plus des hydrocarbures.

Le Gouvernement est signataire de la plupart des conventions environnementales internationales, parmi lesquelles la convention sur la Diversité biologique (1992), la convention des Nations Unies (ONU) sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification (1997), la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001) et la convention de l'ONU sur le changement climatique (2004). Il s'est doté d'un plan d'action national de lutte contre la désertification. En 2015, l'opération « Sahel vert » de lutte contre la désertification a déjà permis de restaurer 500 000 ha de sols à travers des reboisements dans la région de l'Extrême-Nord. En plus, 16 000 hectares de superficie ont été rétrocédés à 26 communes de la région. De même, 35 réserves forestières ont été créées.

Appréciation de la politique et réglementation de l'environnement sur la période 2011-2015

La notation de cette section connaît des améliorations au cours de la période revue. Elle est passée de 3,1 à 4,2 en liaison avec les progrès faits en matière de gestion de la conservation de l'atmosphère de l'eau et des déchets, et dans la gestion des ressources naturelles.

Graphique 17: Evolution de la politique et réglementation de l'environnement



Source: nos analyses

Gouvernance : gestion et institutions du secteur public

12. Droits a la propriété et gouvernance basée sur l'Etat de droit

Ce critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle l'activité économique privée est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance basée sur l'état de droit, caractérisée par le respect systématique et l'application des droits à la propriété et des droits contractuels.

Critère 37 : La base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels

Note

3/6

Le droit à la propriété est garanti par la Constitution et les multiples lois de la République. Cette législation nationale est en partie orientée par des cadres de référence internationaux auxquels le Cameroun a souscrit, les plus importants étant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) et l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) dont il abrite les sièges.

Des problèmes opérationnels se posent cependant sur le niveau de connivence entre ces cadres et la réalité sociologique et économique. Le système est marqué par une très faible institutionnalisation des rapports d'affaires, l'enregistrement n'occupant qu'une part très congrue des contrats.

Outre que la problématique foncière reste préoccupante au Cameroun. Plusieurs autres facteurs sont cités tels que : la complexité des procédures d'enregistrement de propriété, l'inefficacité de l'appareil judiciaire à faire exécuter des contrats commerciaux ayant trait à des transferts de propriété (procédure coûteuse en temps et en argent) et les incohérences entre un système traditionnel et un système moderne d'attribution des terres.

En plus, d'autres problèmes perdurent tels que les problèmes d'indemnisations des populations qui bloquent parfois le développement de certains projets structurants et les faits de corruption y relatives avérés qui ont été sanctionnés par des hauts responsables en charges.

Quant aux Affaires Domaniales et Cadastrales, l'objectif à moyen terme est d'améliorer la gestion domaniale et l'offre des terrains pour faciliter la mise en œuvre des projets. L'accès des femmes et des populations autochtones à la propriété foncière est pris en compte dans ce processus.

Afin de faciliter l'accès à la propriété immobilière en milieu urbain, une loi sur la copropriété a été promulguée.

Critère 38 : La prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique, ainsi que l'application de ces lois par le pouvoir judiciaire

Note 2,5/6

Il existe des lois et règlements et, un mécanisme de résolution du contentieux y relatif. Mais, on note l'existence d'un grand nombre de facteurs qui dégradent leur qualité. On cite notamment : (i) la tolérance administrative, généralement au profit des lobbies et groupes d'intérêt ; (ii) les conflits d'interprétation de la loi ; (iii) la corruption et l'instrumentalisation de la loi par les réseaux d'intérêt. Le Cameroun ne dispose pas encore de tribunal de commerce dédié, toute chose à l'origine des lenteurs.

Dans les faits, le fonctionnement de l'appareil judiciaire en matière de règlement des litiges commerciaux entraîne des lenteurs administratives préjudiciables à la dynamique des affaires. Il favorise l'apparition de problèmes liés (i) au commerce illicite (protection insuffisante de l'espace économique, invasion des produits de contre-façon), (ii) au développement du secteur informel et (iii) à la recrudescence d'autres actes illégaux au regard d'un cadre légal affaibli.

Par ailleurs, le fait que l'enrichissement illicite ne soit pas criminalisé jusque là ouvre la voie à toute sorte de dérive.

Critère 39 : La difficulté à obtenir les licences d'affaires

Note 4,5/6

L'enjeu ultime du gouvernement camerounais demeure la création de la richesse au plan macroéconomique, l'amélioration de la croissance à travers la création des entreprises. A cet effet, lors du 6eme Cameroon business forum tenu en 2015, plusieurs recommandations ont été proposées. Celles-ci portent sur dix domaines. Il s'agit, de la création d'entreprises, du paiement des impôts, du règlement des différends, du commerce transfrontalier, de l'accès à la propriété, du permis de construire, de la promotion des investissements, de l'accès au financement et obtention de prêt, de l'inspection, la gouvernance et l'économie.

Pour ce qui est par exemple de la création d'entreprises, il est demandé au MINPMESSA et au CFCE d'exécuter la phase pilote de création des entreprises en ligne dans les villes de Douala, Yaoundé et Garoua. Toutefois, cette mesure ne porte pas encore de fruits perceptibles. L'une des raisons pour lesquelles, le Cameroun a enregistré un recul dans le classement Doing Business 2015. De plus, on note qu'il n'existe toujours pas un suivi pour les CFCE créés en 2011.

Critère 40 : La criminalité et la violence, en tant qu'entraves à l'activité économique.

Note

3,5/6

Bien que le Cameroun reste un pays de paix dans le contexte de la sous-région Afrique centrale et de la région Afrique en général, il demeure le siège de 3 types de violence qui représentent des risques sensibles pour l'activité économique.

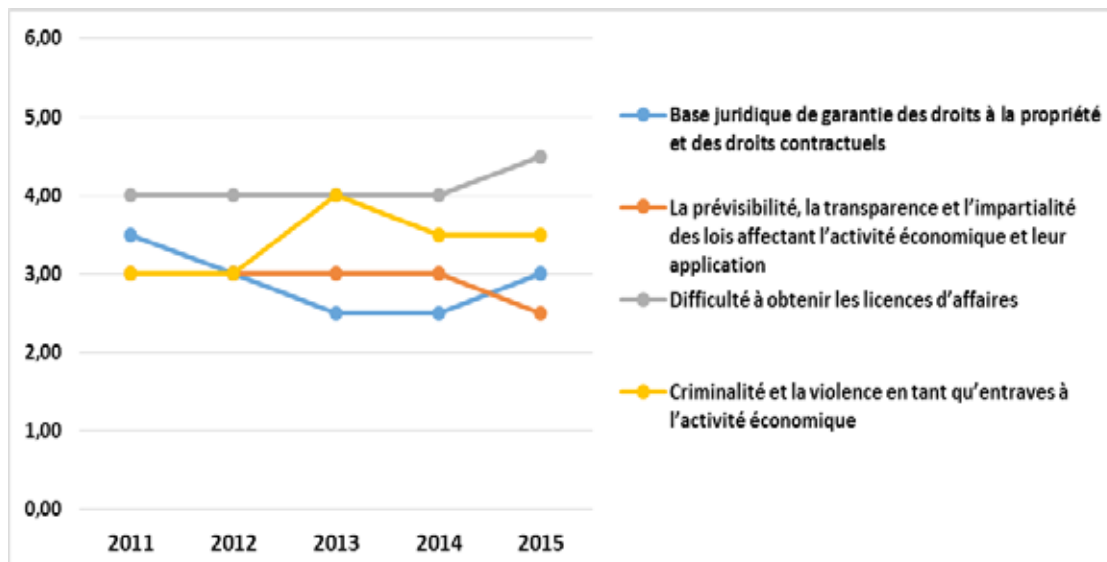
- *la violence diffuse* qui se manifeste par des agressions, des enlèvements ou des attaques à mains armées. Nourrie par le chômage et la précarité, elle est combattue par les unités spéciales de la police et de la gendarmerie, la police de proximité et dans une certaine mesure, les comités de vigilance institués au sein des populations.
- *la violence organisée* en groupes paramilitaires localisée à l'Est, où elle est alimentée par les troubles en RCA. Du fait de sa nature militaire, cette violence entraîne le déplacement massif des populations, les assassinats et les enlèvements, sans compter la mobilisation des ressources pour la contrer.
- le phénomène Boko Haram à qui le Chef d'Etat a officiellement déclaré la guerre en juillet 2015.

Par ailleurs, on note également le développement de la cybercriminalité, phénomène mondiale en développement en Afrique Centrale.

Appréciation des droits à la propriété et gouvernance sur la période 2011-2015

La notation a connu une dégradation au cours de la période revue. Cette situation s'explique par les fait de la corruption (reflétés par institutions nationales à l'instar de la CONAC, la Chambre des comptes de la Cour Suprême et le CONSUPE) et la perception reflétée par les organisations internationales sur le sujet (CUA, ONU, etc.). Cette perception négative assortie de condamnations nuit gravement à la réputation du pays. Des actions fortes, y compris médiatiques doivent être engagées pour redresser l'image du pays.

Graphique 18: Evolution de l'appréciation des droits à la propriété et gouvernance



Source: nos analyses

13. Qualité de la gestion budgétaire et financière

Critère 41: il y a un budget détaillé et crédible, lié aux priorités définies dans les politiques, qui sont elles-mêmes liées à la stratégie de réduction de la pauvreté

Note

4,5/6

La stratégie globale et les politiques sectorielles mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté sont globalement reflétées dans le budget. Cet exercice se fait selon l'articulation de la chaîne planification programmation budgétisation suivi (PPBS) et la convergence des CDMT sectoriels vers le CDMT central. Le budget est préparé dans le détail des lignes et chapitres budgétaires à partir de l'expression de besoins élémentaires/individuelles lors des préconférences budgétaires, 3 à 4 mois avant le passage au Parlement.

En 2015, les secteurs sociaux ont bénéficié d'une dotation de 763,1 milliards, représentant 20,4% du budget de l'Etat. Cette enveloppe sert à financer les activités relatives à : (i) l'éducation (13,5%) ; (ii) la santé (5,5%) ; (iii) l'encadrement de la femme et des jeunes ; (iv) la protection sociale des couches défavorisées ; (v) la promotion de l'emploi et de l'habitat social.

Bien que la réduction de la pauvreté ait cédé la place à la promotion de la croissance incluse et des emplois décents comme leitmotiv de la stratégie globale, celle-ci reste le vecteur et l'objectif final en toile de fond de toute politique de développement.

Critère 42 : il existe des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que les dépenses engagées sont conformes au budget approuvé, que les recettes budgétaires sont recouvrées et que le contrôle budgétaire global est assuré

Note

4/6

Il existe une institution supérieure chargée du contrôle des finances publiques qui relève de l'autorité directe de la Présidence de la République (CONSUPE), la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et la Commission Nationale Anti-corruption). La Direction Générale du Budget au MINFI dispose d'une Division de contrôle des opérations budgétaires (DCOOB), avec des démembrements au niveau de chaque administration (CFS : contrôles financiers spécialisés). Des missions de contrôle budgétaire sont également organisées quant à la bonne exécution du budget par le MINFI (fonctionnement) et MINEPAT (investissement). Les engagements sont en général conformes au budget mais le problème est lié aux modifications apportées au budget approuvé du fait des virements des crédits. Ce phénomène reste cependant en baisse grâce à la mise en œuvre du budget programme.

Chaque année, une circulaire relative à l'exécution budgétaire est publiée en début d'exercice. En 2015, si on peut se féliciter d'une augmentation des recettes budgétaires, on se doit de relever un volume important des transferts de lignes pour le déplorer.

Critère 43 : il existe un système de soumission de rapports opportuns et exacts sur le budget, y compris des comptes publics préparés à temps et vérifiés, et des mécanismes efficaces de suivi

Note

3/6

Il existe un système de soumission de rapports de gestion au Parlement, au CONSUPE, à la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, et, à la CONAC. Ces rapports sont perfectibles du point de vue de leurs contenus et de leurs présentations. Par ailleurs, les relations entre ces institutions et les administrations doivent encore être améliorées pour les échanges d'informations mais aussi en termes d'échanges d'expériences. En 2015, l'on note encore des retards importants dans la transmission des rapports, des relations assez houleuses, voire conflictuelles ou de rivalité

entre ces institutions. La Commission des finances de l'Assemblée Nationale et du SENAT font également parties de la chaîne des institutions de contrôle.

On note enfin que ces informations ne sont pas suffisamment accessibles au public et que du fait du caractère non systématique et transparent de leur exploitation en termes de sanctions, ceci fait entretenir auprès de l'opinion publique un sentiment de « règlement de compte » ou d'instrumentalisation politicienne

Critère 44 : Il existe une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental

Note

4/6

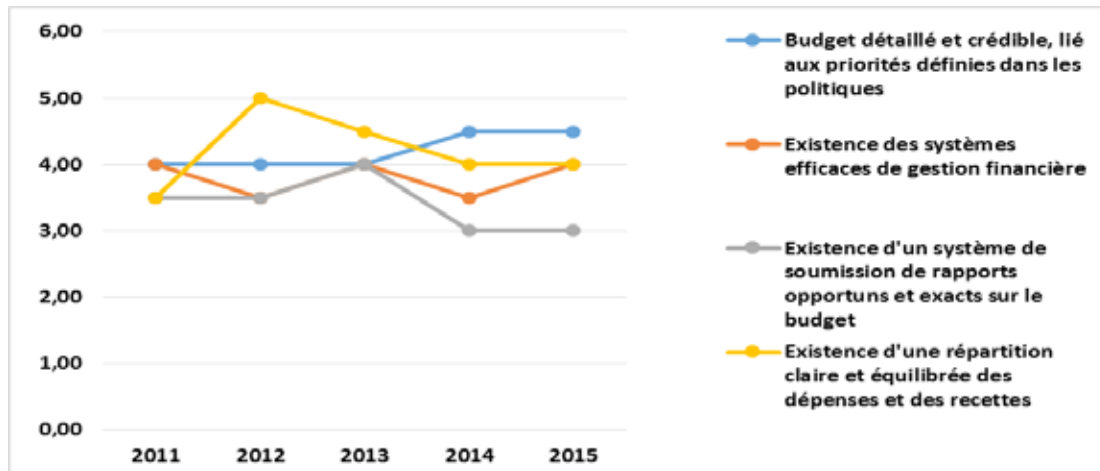
L'élaboration du budget programme respecte habituellement le principe de la répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes à tous les niveaux de l'appareil gouvernemental. S'agissant des niveaux que concernant la décentralisation, il y a des taxes dédiées qui sont collectées par les collectivités territoriales décentralisées elles-mêmes ou par le fisc mais effectivement reversées à ces dernières.

Quant aux démembrements en termes de déconcentration (établissements publics ou sociétés à capitaux publics), ils bénéficient des subventions inscrites dans le budget de central, mais le rythme de décaissement continue de poser problème.

Appréciation de la qualité de la gestion budgétaire et financière sur la période 2011-2015

Entre 2011 et 2015, la qualité de la gestion budgétaire et financière ne s'est pas améliorée.

Graphique 19: Evolution de la qualité de la gestion budgétaire et financière



Source : nos analyses

14. Efficacité de la mobilisation des ressources

Ce critère permet d'évaluer la tendance globale de la mobilisation des ressources, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur le papier, mais aussi les ressources de toutes provenances qui sont effectivement mobilisées.

Critère 45 : La politique fiscale

Note

4/6

En 2015, la politique fiscale du Cameroun est restée en cohérence avec les options de développement choisies par le pays. Notamment, le maintien de la défiscalisation du secteur agricole, afin de soutenir son essor et éviter d'éroder le pouvoir d'achat des paysans (déjà les plus pauvres sont en milieu rural).

Le taux de pression fiscale reste faible comparé à la moyenne des pays de la zone CEMAC. A l'observation, les services de la DGI et DGD ont tendance à réaliser des performances supérieures aux prévisions initiales. Ceci voudrait également révéler qu'il existe de nombreuses niches fiscales sous exploitées. Il en est ainsi du secteur informel, mais aussi des impôts plus directement liés au patrimoine, comme l'impôt foncier.

Tableau 7: Evolution du taux de prélèvements obligatoires, du taux de pression fiscale au Cameroun

(hors pétrole)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de prélèvements obligatoires (TPO) (en % du PIB)	14,44	15,25	15,82	16,06	16,55	-
Taux de pression fiscale(en % du PIB)	12,37	13,01	13,39	13,67	14,10	14,56
Recettes non pétrolières en % du PIB non pétrolier)	11,9	12,6	12,7	12,9	13,4	14,91

Source : MINFI

Au cours de l'année 2015, l'élargissement de l'assiette fiscale a été l'une des options prises par les pouvoirs publics en vue de l'amélioration des recettes sans augmentation de la pression fiscale. Ces mesures reposent essentiellement sur :

- la suppression de tous les régimes dérogatoires et incitatifs qui créent des distorsions de concurrence et sont source de fraude, notamment la loi N°2013/004 du 28/04/2013 fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun ;
- la réduction du taux de l'IS à 25% pour toutes les entreprises ;
- L'instauration d'une base d'imposition par filière ;
- Introduction d'une fiscalité qui soit cohérente avec la création de la richesse et la maturité de l'entreprise ;

Critère 46 : L'administration des impôts

Note 4,5/6

Une nouvelle organisation de l'administration fiscale visant une meilleure organisation des différents types d'impôts et des différents types de contribuables a été adoptée en 2014. Cette nouvelle organisation délimite les grandes villes (Douala et Yaoundé) en affectant à chacune un CME (Centre des Moyennes Entreprises) dédié. Les listes des contribuables rattachés à ces CME ont été rendues publiques. Chaque entreprise étant désormais appelée à faire ses opérations fiscales dans son centre de rattachement en adéquation avec un objectif de rapprochement.

Si cette organisation est de nature à permettre à la DGI de mieux répondre aux interrogations des différents types de contribuables et aux différents types d'impôts, il y a lieu de relever que le système déclaratif est gourmand en contrôles donc en personnel, et que l'importance du secteur informel reste un des défis majeures auxquels il va falloir continuer à faire face, au même titre que l'efficacité des agents et la corruption à laquelle ils sont exposés.

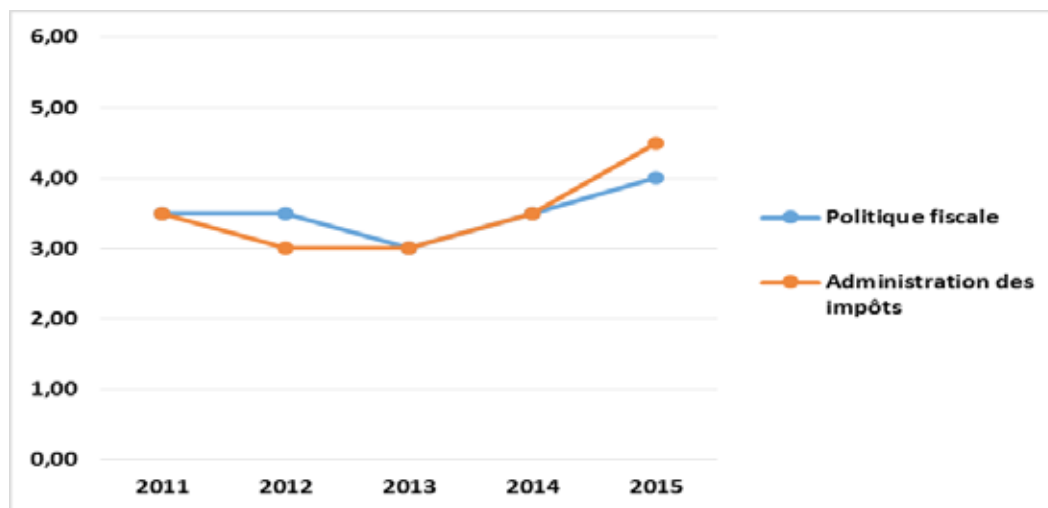
En outre, la DGI et la DGD ont mise en œuvre des mesures dans le sens de l'amélioration du climat des relations avec les contribuables. Elles sont relatives à :

- la simplification des procédures de paiement des impôts et taxes (paiement exclusif par virement bancaire des impôts, droits; consécration du paiement unique ; introduction du paiement des impôts et taxes par Mobile Tax ; délivrance automatique des quittances sur simple présentation de l'attestation de virement bancaire) ;
- la dématérialisation des procédures de déclaration et de paiement.

Evaluation de l'efficacité de la mobilisation des ressources sur la période 2011-2015

Entre 2011 et 2015, la politique fiscale connaît une amélioration graduelle. Les performances en matière de réalisations le confirment. En effet, l'administration fiscale paraît de plus solide et l'assiette fiscale s'est élargie au cours des deux dernières années.

Graphique 20: Evolution de la notation de l'efficacité de la mobilisation des ressources



Source : nos analyses

15. Qualité de l'administration publique

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le personnel civil en poste au sein de la structure du gouvernement central (y compris les enseignants, les professionnels de la santé et la police) est structuré de manière à élaborer et à mettre en œuvre les politiques officielles, et à assurer efficacement les prestations de services. Ce personnel comprend les responsables exécutifs centraux et le personnel des ministères et autres départements de l'administration, y compris les institutions autonomes. Il exclut les éléments des forces armées, le personnel des sociétés d'Etat et le personnel des autorités sous-nationales.

Critère 47 : La coordination des politiques et la réactivité

Note

2/6

Les mécanismes de coordination des politiques et la réactivité de l'administration publique ne semblent pas fonctionner à l'optimum. Les politiques ne sont pas toujours suffisamment coordonnées et les hautes autorités (PRC, PM) sont les premières à le décrier. Le secteur public reste encore caractérisé par un niveau de fragmentation élevé qui se traduit par un chevauchement des compétences dans différents ministères, ce qui est à l'origine des conflits et parfois une déperdition des ressources et une efficacité limitée.

En 2015, la situation n'a pas évolué dans le bon sens quand on prend en compte les diverses confusions qui apparaissent publiquement entre les administrations.

On continue à relever une inertie certaine traduisant un manque de synergie et de cohésion dans l'action gouvernementale. Sur le plan programmatique, la frontière n'est pas étanche entre le DSCE, le plan Triennal d'urgence, les grands projets et les projets spéciaux CANs.

Critère 48 : Les prestations de services et l'efficacité opérationnelle

Note

1/6

L'efficacité opérationnelle des services demeure compromise depuis les années par une série de facteurs : (i) la faiblesse des moyens opérationnels (la localisation des bureaux et la logistique de sécurité.), (ii) la démobilisation face à des salaires jugés bas et une faible rétribution de la compétence technique, (iii) l'absence de profil de carrière et la nomination –discrétionnaire, (iv) une mauvaise dévolution des postes de responsabilité, privilégiant les réseaux d'allégeance au détriment de la compétence, (v) un nombre considérable de fonctionnaires fictifs ou absentéistes ; (vi) des avantages apprivoisés par des groupes (clientélisme, favoritisme...) et (vii) une tendance à vouloir justifier les échecs au lieu de rechercher des solutions. Le principe sacré étant qu'à échéance due, un résultat non atteint doit être lu comme un échec.

La qualité et l'efficacité du service public au Cameroun ne sont pas à la hauteur de la quantité et de la qualité des ressources humaines donc regorge cette administration. Les atouts individuels ne sont pas dans une dynamique collective et positive pour en faire une équipe performante.

Critère 49 : Le mérite et l'éthique

Note

1/6

Il n'existe toujours pas de mécanismes transparents permettant de valoriser le mérite et de rétablir l'éthique dans le pays. La notion de discrétionnaire qui laisse beaucoup de place au favoritisme, aux réseaux et à la cooptation est érigé quasiment en principe. Il n'y a pas de règles établies et appliquées pour les promotions, qui sont basés sur les relations interpersonnelles, l'appartenance ethnique ou à des réseaux plus ou moins licite ou occultes. Le non-respect des textes à l'instar des départs à la retraite, l'absence de profil de carrière entretiennent le phénomène. Et la tendance n'est pas prête à s'inverser.

Des cas avérés n'ont pas cessé de défrayer les chroniques des médias et de l'opinion nationale et internationale quant à l'admission dans diverses institutions de formation de la république et autres mauvaises pratiques dans les formations sanitaires et services publics et privés. Un philosophe camerounais l'illustre bien par la formule « on écarte la norme pour normaliser l'écart ». Les cas de nomination à des postes de responsabilité importante sans « étoffe » et des départs à la retraites sont identifiés entre autres.

Critère 50 : L'adéquation de la rémunération et la gestion de la masse salariale

Note

2/6

Les effets pervers du système de rémunération de la Fonction publique peuvent s'expliquer entre autres par la prolifération des statuts particuliers et une rémunération non uniformisée. Cet état des choses entretient le phénomène de fonctionnaires fictifs et absents dans le pays. On remarque ainsi des personnes qui perçoivent des salaires sans contrepartie. Certains corps de métiers combinent des avantages formels et informels considérables et qu'ils peuvent amplifier par la corruption, du fait de leur position.

La pratique des Comités et des éléments extra en dehors du salaire a créé un système de rémunération parallèle aux bénéficiaires qui augmentent leurs revenus dans des proportions considérables.

L'écart des revenus peut ainsi être suffisamment important et se traduire par une asymétrie considérable des patrimoines entre des personnes ayant eu des parcours académiques similaires.

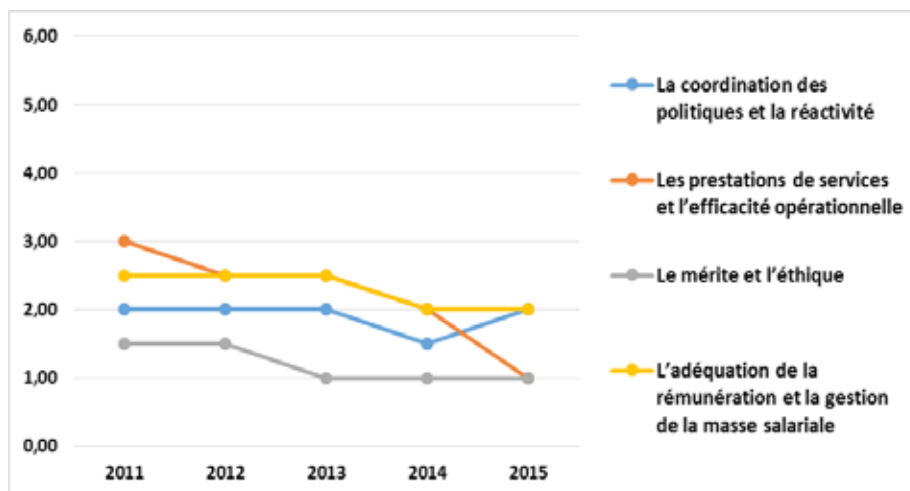
S'agissant de la masse salariale, les incohérences entre le fichier solde et celui du personnel, phénomène vieux de plus de 20 ans, restent d'actualité.

Néanmoins, depuis 2006, le Cameroun a lancé la réforme du fichier solde par le passage au SIGIPES 2. L'objectif de cette réforme est de maîtriser les effectifs du personnel et par ricochet d'assainir le fichier solde de l'Etat. En 2015, cette réforme a permis de débusquer plus de 3000 fonctionnaires fictifs.

Appréciation de la qualité de l'administration publique sur la période 2011-2015

Depuis 2011, malgré la qualité de l'administration publique camerounaise ne s'est pas améliorée dans l'ensemble. Certes des efforts sont faits, mais ils restent plomber l'inertie et les guerres de classes. Par ailleurs l'ouverture du monde aux réseaux sociaux amplifient les actes négatifs, d'où un appel à plus de vigilance.

Graphique 21: Appréciation de la qualité de l'administration publique



Source : nos analyses

16. Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle l'exécutif peut être tenu responsable de l'utilisation des fonds et des résultats de ses actions par les électeurs, le législatif et le judiciaire, ainsi que la mesure dans laquelle les employés du secteur public, au sein de l'exécutif, sont tenus de rendre compte de l'utilisation des ressources, des décisions administratives et des résultats obtenus.

Critère 51 : L'obligation de l'Exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance

Note

36

L'Exécutif élabore annuellement un Rapport sur la Situation et les Perspectives Economique, Sociales et Financière de la Nation (RASIFEFIN) pour l'année N en vue de soutenir la loi des finances de l'année N+1, à faire voter par le Parlement. Une loi de Règlement portant sur l'exercice N-1 est également annexée. En outre, selon la loi sur le régime financier de 2007, l'Exécutif doit présenter après six mois d'exécution un Rapport de Performance au Parlement et, en fin d'exercice, un Rapport Annuel de Performance. En outre un état trimestriel d'exécution du budget est régulièrement publié dans la presse.

Le CONSUPE assure les fonctions d'audit et de contrôle des Finances Publiques selon les normes internationales (INTOSAI). Il existe des institutions de contrôle internes et externes des comptes publics: les inspections générales des ministères sectoriels, l'inspection générale du ministère des Finances, la Chambre des comptes, et la CONAC. La Chambre des comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances. Mais, toutes ces institutions ne disposent pas d'une autorité réelle et de ressources suffisantes (humaines, matérielles et financières) pour leur mission.

Plusieurs initiatives et mesures de lutte contre la corruption : l'opération épervier, l'activation de la CONAC dans sa dimension répressive (dixit le PRC) après la phase pédagogique, la redynamisation des opérations de contrôle, la création du Tribunal Criminel Spécial, font parties des mesures mises en œuvre en vue d'améliorer la qualité et les performances de la dépense publique.

Le bémol et une certaine insatisfaction par rapport à toutes ces initiatives certes louables de l'absence de résultats d'actions menées et d'une perception d'absence de coordination et donc d'efficacité globale de l'opinion publique, qui malheureusement finit par ne plus y croire.

Critère 52 : L'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques

Note

3,5/6

Dans le cadre du renforcement de la transparence et de la recevabilité, les lois de finances sont accessibles au public. Les rapports sur la dette publique sont également accessibles au public. L'obligation de produire chaque année les rapports ITIE est jusque-là respectée. Une instruction gouvernementale prescrit à toutes les administrations de disposer d'un site internet pour la publication des informations sur leurs activités, mais le résultat ici reste mitigé et peu visible.

D'importantes informations sont ainsi mises à la disposition du public : les résultats de l'exécution

du budget chaque trimestre dans la presse publique et privée; la loi de finances et le journal des projets sont publiés dans tous les médias et l’affichage est fait partout où besoin est.

Beaucoup reste cependant à faire en termes de mise à jour des sites, de diffusion suffisante des informations sur les différentes actions de l’Etat auprès du public, et de prévisibilité des actions du gouvernement. Le projet e-gouvernance tarde à faire ses preuves en termes d’application et de résultats. L’initiative *Open Data* reste léthargique. Le Président de République a même instruit les membres du Gouvernement de s’investir sur les sites internet et les réseaux sociaux pour communiquer, mais il n’y a pas encore d’action.

Par ailleurs, le système est trop policé. Les fonctionnaires astreints au devoir de réserve, se sanctionnent de dévoiler même les informations les plus anodines, sans autorisation de la hiérarchie, et ceci reste valable même si la demande émane d’un autre service public. Cependant, un autre phénomène se développe à savoir la fuite d’information confidentielle et diffusion dans la presse et les réseaux sociaux.

Le système est peu proactif, et souvent, ce sont des articles à connotation négative venant des journaux locaux ou étrangers qui poussent à la communication réactive ou réactionnaire.

Critère 53 : Accaparement du pouvoir d’État par des groupes d’intérêts

Note

1/6

Cette situation perdure et semble se renforcer au Cameroun avec pour conséquence la montée des groupes d’intérêts divergents et conflictuels. On assiste ainsi à l’apparition des conflits entre sous-groupes (tribaux, régionaux, religieux ou philosophiques).

Le pays semble être le champ de bataille de différents groupes d’intérêts à tous les niveaux. Il en ressort qu’une promotion ou un positionnement est le fait d’une influence de tel réseau ou groupe qui doit en tirer les bénéfices à son avantage, et au détriment des autres et de l’Etat. Le Cameroun est ainsi traversé par de multiples réseaux qui en font un champ de batailles complexes. On cite notamment :

- les corporations, qui se disputent les postes administratifs ;
- les communautés (tribus, clans, groupes religieux ou linguistiques, etc.) qui se disputent les postes, alimentés par des pressions multiples venant de leur base et des besoins de positionnement politique et de leadership ;
- les conflits d’âge, opposant les jeunes « impatientes » aux aînés qui ne se décident pas à lâcher les postes de pouvoir. Le combat du genre où les femmes revendiquent plus de place en politique et dans l’administration ;

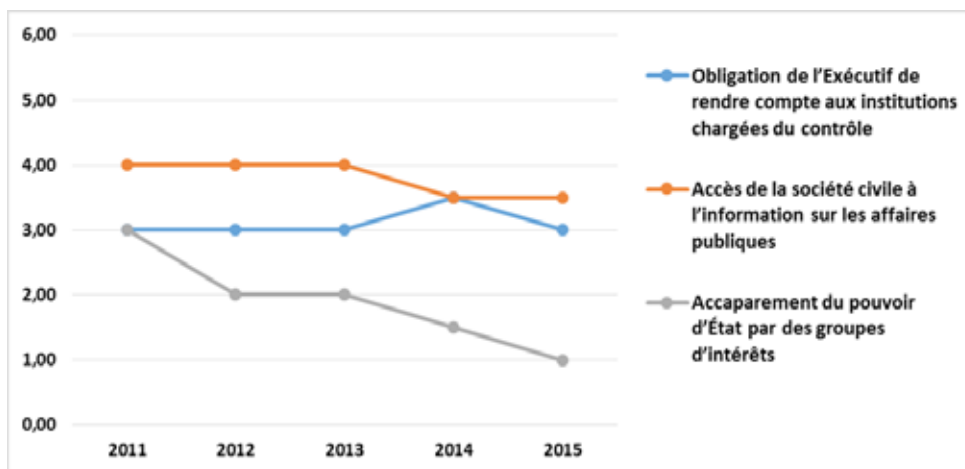
- les groupes philosophiques ésotériques, mystérieux et puissants qui constituent de véritables lobbies et tendent à s'imposer pour les postes de pouvoir politiques ou économiques et tiennent à se pérenniser par une cooptation et un recrutement de la jeune élite technico-administrative.

Ces batailles relativisent l'importance des aptitudes techniques dans la dévolution des postes de pouvoir politique administratifs ou socio-économiques, aggravant les faiblesses de l'administration et la porosité qui frappe ses ressources, et faisant le lit d'une corruption généralisée.

Appréciation de la transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public sur la période 2011-2015

Dans l'ensemble, la situation n'a pas connu d'amélioration dans ce sous secteur. Les efforts du gouvernement ne portent pas des fruits. Les forces négatives opposées qui nivellent vers le bas semblent plus puissantes. Les classements internationaux dans les domaines sous revue continuent à ternir l'image. Le Gouvernement devrait repenser sa stratégie par un aggiornamento (une volonté de changement, d'ouverture et de modernité).

Graphique 22: Appréciation de la transparence, obligation de rendre compte et dans le secteur public



Source : nos analyses

Tableau 8: Synthèses des 16 critères d'évaluation, moyenne sur 05 années

	Critères	Moyenne Sur 05 ans
1	Gestion macroéconomique	4,72
4	Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce	4,67
2	Politique budgétaire	4,57
3	Politique de la dette	4,33
7	Egalité hommes-femmes	4,27
8	Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,96
11	Politiques et réglementation de l'environnement	3,87
13	Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,83
5	Secteur financier	3,73
6	Environnement de la réglementation des affaires	3,63
9	Valorisation des ressources humaines	3,63
14	Efficacité de la mobilisation des ressources	3,5
12	Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'état de droit	3,33
16	Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public	2,93
10	Protection sociale et travail	2,65
15	Qualité de l'administration publique	1,9

Source : nos analyses

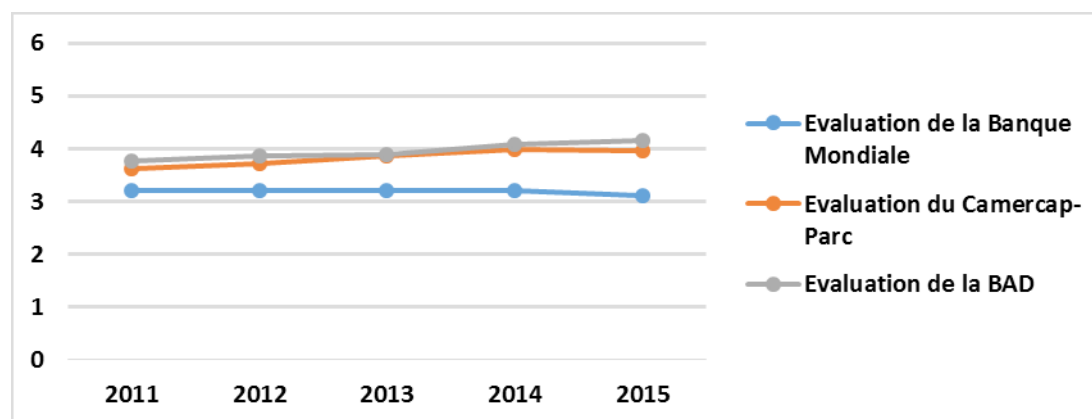
Analyse comparée des évaluations du CPIA selon les 03 institutions

L'analyse comparative des résultats d'évaluation du CPIA selon la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le CAMERCAP-PARC(ACBF), présente de de manière globale une convergence d'appréciation sur les 05 dernières années. La moyenne sur la période selon les 03 institutions est comprise dans l'intervalle [3 - 4] sur une échelle variant de 1 à 6 déclinée comme suit :

• <i>Très insatisfaisant depuis au moins 2 ans</i>	1
• <i>Insatisfaisant</i>	2
• <i>Modérément insatisfaisant</i>	3
• <i>Modérément satisfaisant</i>	4
• <i>Satisfaisant</i>	5
• <i>Très satisfaisante depuis au moins 3 ans</i>	6

Le graphique ci-dessous présente l'évolution dans le temps des notations attribuées par chacune des institutions. Les données détaillées sont contenues dans les annexes 1 à 3.

Graphique 23: Evaluation comparée des 03 institutions



Source: Nos analyses

De façon visible, le pays a encore d'énormes efforts à faire pour changer la perception des politiques et des institutions mises en place, afin de tendre vers un niveau de satisfaction pouvant permettre un décollage vers l'émergence souhaitée. La situation reste dans l'ensemble insatisfaisante !

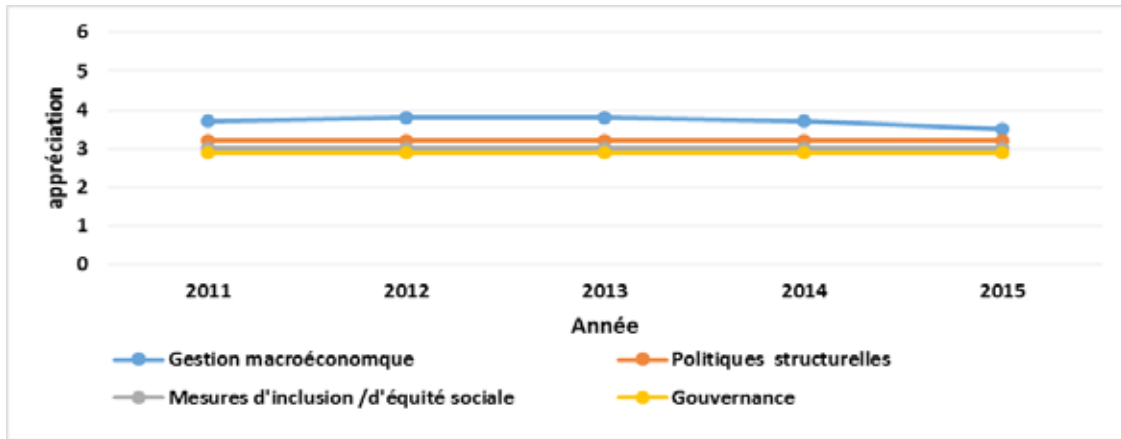
Toutefois, cette appréciation globale et moyenne sur les 05 dernières années ne sauraient cependant noyer les efforts consenties et perceptibles selon la BAD et le CAMERCAP-PARC. Si la tendance globale de la Banque mondiale est à la stagnation, voire au pessimisme (3,2 entre 2011 et 2014 pour passer à 3,1 en 2015) , la BAD et le CAMERCAP-PARC présente des profils tendanciels croissants. Une projection avec des hypothèses positives ferait même franchir la barre de 4 sur 6 si les efforts sont maintenus et soutenus d'ici 1 à 02 ans. Et c'est là tout le message de cette analyse dynamique. La pente de (cette fonction de) croissance est trop timide (faible), traduisant le rythme très peu satisfaisant, voire trop lent des réformes. Oui des choses sont faibles (message de la BAD et du CAMERCAP-PARC), mais au rythme où on évolue, cela ressemble à de la stagnation ou à un recul (message de la BM).

Le monde évolue, les choses changent vite, trop vite même à l'ère du numérique. Le Cameroun se doit de courir pour rattraper le train afin de ne pas être largué !

De manière spécifique, une analyse par secteur révèle mieux encore les maillons faibles de la chaîne. Et c'est à ce niveau que des divergences sensibles d'appréciation peuvent apparaître selon les 03 institutions

- (i) Selon la BM, la situation des 04 secteurs est demeuré quasiment sans changement depuis 05 ans, avec pour le plus mauvais « élève » de la classe, la Gouvernance (2,9 sur 6) et comme moins mauvais la Gestion macroéconomique, qui montre un fléchissement sur la dernière année (hypothèse du contexte difficile de l'environnement économique international marqué par la baisse des chutes de matières premières notamment le pétrole brut et des minerais a exacerbé les vulnérabilités économiques dans les pays producteurs en général).

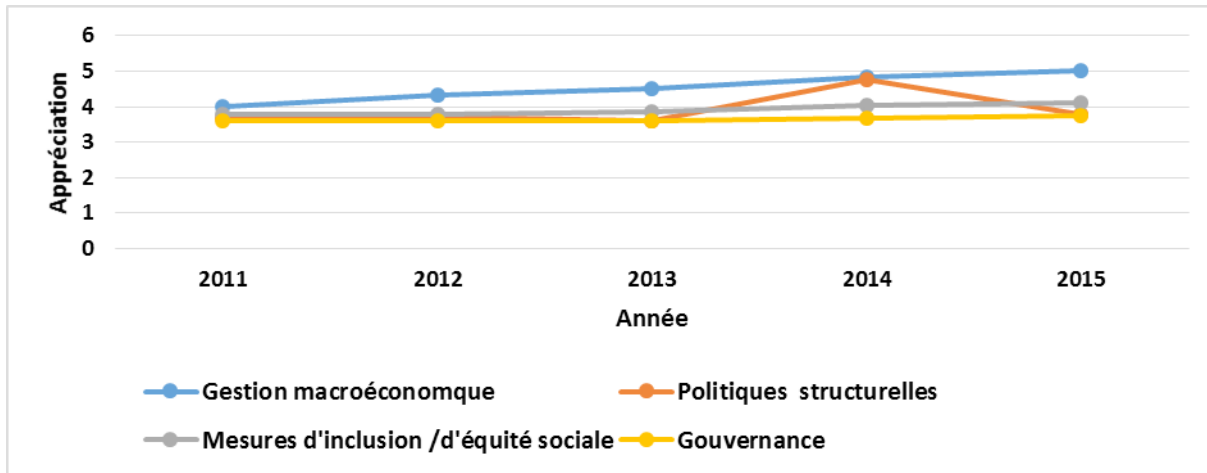
Graphique 24: Evaluation temporelle selon la Banque mondiale



Source : Banque mondiale

Le profil de notation de la banque mondiale présente une tendance assez constante dans le temps et quasi linéaire sur les cinq années.

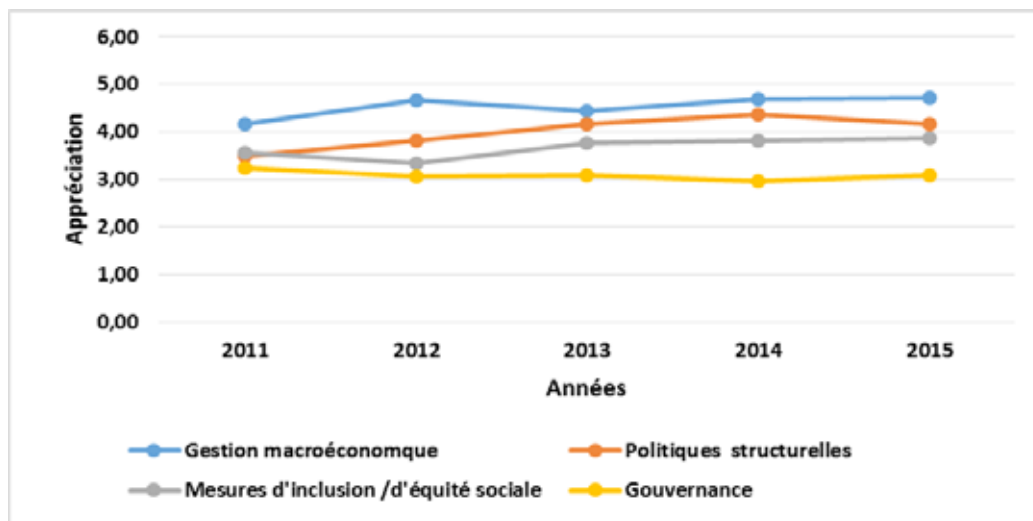
Graphique 25: Evaluation temporelle sa Banque africaine de développement



Source: BAD

La BAD présente un profil légèrement positif dans l'ensemble, et un positionnement au dessus de la BM, traduisant un certain optimisme de l'institution, aujourd'hui première dans le financement du développement au Cameroun. Une analyse intersectorielle confirme le mauvais comportement du secteur de la Gouvernance par rapport aux autres..

Graphique 26: Evaluation temporelle selon le CAMERCAP-PARC



Source : Nos analyses, CAMERCAP-PARC

Le CAMERCAP-PARC marque une différence assez perceptible entre les différents secteurs. Si la Gouvernance maintient son positionnement en queue de peloton, l'auto évaluation faite par les nationaux exprime clairement la « résistance » face aux forces de changements dans ce secteur. Pendant que la Gestion macroéconomique, les Politiques structurelles et les mesures d'inclusion et d'équité sociale présentent des signaux positifs, le maillon faible de la chaîne du CPIA au Cameroun demeure le secteur de la Gouvernance.

En somme, les trois institutions s'accordent sur le fait que la Gestion macroéconomique affiche un comportement appréciable sur toute la période, même s'il y a toujours des réformes nécessaires et urgentes à faire. Ces efforts sont encore plus urgents et plus essentiels en ce qui concerne les politiques structurelles et les mesures d'inclusion et d'équité sociale. A l'autre extrémité, un « état d'urgence » mérite d'être décrété dans le domaine de la gouvernance. Le pays ne saurait continuer comme si de rien n'était ! Les plus hautes autorités en sont conscientes et en parlent

sans cesse. Les derniers rapports nationaux (CONAC, Chambre des comptes, etc.) et notre image ternie à l'internationale doivent créer ce sursaut d'orgueil et de fierté. Le pays a les moyens. Les camerounais ont la volonté de vaincre de mal. On peut y parvenir.

Bien que le Cameroun soit classé comme Etat non fragile selon cette échelle du CPIA, il reste évident que le pays présente des signes d'insatisfaction et de précarité. Son score moyen sur la période demeure supérieur à 3 selon les 03 institutions. Les discussions en cours pour une éventuelle remise sous programme économique par le FMI devrait éveiller les consciences nationales !

Conclusion

L'objectif de ce travail était d'une part de mener une évaluation des politiques et institutions du Cameroun pour l'année 2015 et d'autre part de réaliser une analyse dynamique des résultats du CPIA de 2011 à 2015 afin de dégager les évolutions observées dans les critères retenus.

L'évaluation du CPIA pour l'année 2015 a permis d'identifier les obstacles clés qui ont empêché le Cameroun dans son élan vers une utilisation efficace des ressources rares afin de réaliser une croissance durable et inclusive. Il s'agit (i) du manque de transparence, obligation de rendre compte et la persistance de la corruption dans le secteur public, (ii) d'une forte inertie en matière de qualité de l'administration publique, (iii) d'un faible niveau de perception du respect des droits à la propriété et gouvernance basée sur l'Etat de droit, (v) d'une insatisfaction manifeste dans la protection sociale et travail et, (vi) d'un environnement de la réglementation des affaires peu favorable.

Pour ce qui est de l'analyse dynamique, il ressort que le profil global des indicateurs de CPIA présente une évolution quasi stable au cours des cinq dernières années. Le pays a d'ores et déjà fourni d'importants efforts pour remédier à certains de ces défis et affiche également une volonté incontestable de continuer à avancer dans une voie de réformes pour améliorer son image en matière de politiques et institutions. Cependant, afin de parvenir à renverser ce trend structurel, il faudrait que le Gouvernement s'oriente à la recherche des résultats concrets. En effet, il est indispensable de s'engager dans la recherche des résultats tangibles à très court terme pour relancer la machine administrative et économique. Cette démarche devrait s'accompagner d'une orientation clairement définie et d'une vision intégrée et anticipatrice des changements. La poursuite efficace du processus requiert par ailleurs une gestion stratégique des réformes, concentrée sur certaines priorités phares et assortie d'un calendrier adapté et cohérent pour faciliter la mise en application des mesures et leur évaluation.

Une tentative de regroupement et d'évaluation des propositions faite par le CAMERCAP-PARC au fil des 05 dernières est annexée au présent rapport et pourrait servir de document de travail pour orienter l'action. D'autres travaux réalisés par le Centre sont également disponibles et militent tous dans ce sens.

C'est notre mission de contribuer à éclairer la prise de décision.

Annexes

Annexe 1 : Profil dynamique des quatre composantes du CPIA. Evaluation de la Banque Africaine de Développement

BAD

	2011	2012	2013	2014	2015
Gestion macroéconomique	4,00	4,33	4,50	4,83	5,00
Politiques structurelles	3,67	3,72	3,61	4,78	3,80
Mesures d'inclusion /d'équité sociale	3,80	3,80	3,84	4,03	4,10
Gouvernance	3,60	3,60	3,60	3,67	3,74
Global	3,77	3,86	3,89	4,08	4,16

Source : BAD

Annexe 2: Profil dynamique des indicateurs 16 critères CPIA. Evaluation de la Banque mondiale

<i>Indicator</i>		2011	2012	2013	2014	2015
1	CPIA macroeconomic management rating (1=low to 6=high)	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
2	CPIA fiscal policy rating (1=low to 6=high)	3.5	3.5	3.5	3.0	3.0
3	CPIA debt policy rating (1=low to 6=high)	3.5	4.0	4.0	4.0	3.5
A	CPIA economic management cluster average (1=low to 6=high)	3.7	3.8	3.8	3.7	3.5
4	CPIA trade rating (1=low to 6=high)	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
5	CPIA financial sector rating (1=low to 6=high)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
6	CPIA policy and institutions for environmental sustainability rating (1=low to 6=high)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
B	CPIA structural policies cluster average (1=low to 6=high)	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
7	CPIA gender equality rating (1=low to 6=high)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
8	CPIA equity of public resource use rating (1=low to 6=high)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
9	CPIA building human resources rating (1=low to 6=high)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
10	CPIA social protection rating (1=low to 6=high)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
11	CPIA business regulatory environment rating (1=low to 6=high)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
C	CPIA policies for social inclusion/equity cluster average (1=low to 6=high)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
12	CPIA property rights and rule-based governance rating (1=low to 6=high)	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
13	CPIA quality of budgetary and financial management rating (1=low to 6=high)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
14	CPIA efficiency of revenue mobilization rating (1=low to 6=high)	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
15	CPIA quality of public administration rating (1=low to 6=high)	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
16	CPIA transparency, accountability, and corruption in the public sector rating (1=low to 6=high)	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
D	CPIA public sector management and institutions cluster average (1=low to 6=high)	2.9	2.9	2.9	2.9	2.9
Average	IDA resource allocation index (1=low to 6=high)	3.2	3.2	3.2	3.2	3.1

Source: Banque Mondiale (<http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=country-policy-and-institutional-assessment>)

Annexe 3: Profil dynamique des indicateurs du CPIA, ensemble des 53 sous critères . Evaluation du CAMARCAP-PARC

		2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
	Note globale	3,62	3,73	3,87	3,97	3,96	3,83
A	Gestion économique	4,17	4,67	4,44	4,71	4,72	4,54
1	Gestion macroéconomique	4,17	4,67	4,83	4,92	5,00	4,72
G1	Les objectifs des politiques monétaires et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont-ils clairement définis	4,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,30
G2	Les politiques de demande globale sont-elles axées sur le maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes (dans le contexte extérieur et prévisible actuel)	3,50	3,50	4,00	3,80	4,00	3,76
G3	Les politiques mises en place permettent-elles d'éviter l'éviction de l'investissement privé	4,50	5,00	5,00	5,50	5,50	5,10
2	Politique budgétaire	4,33	4,83	4,33	4,70	4,67	4,57
G4	Dans quelle mesure le solde primaire est géré de manière à garantir la viabilité des finances publiques.	4,50	5,00	4,00	5,00	5,00	4,70
G5	Dans quelle mesure les dépenses publiques et/ou les recettes publiques peuvent être ajustées pour absorber les chocs, le cas échéant	4,00	4,50	4,00	4,50	5,00	4,40
G6	Dans quelle mesure la fourniture de biens publics, y compris les infrastructures, est compatible avec la croissance à moyen terme	4,50	5,00	5,00	4,50	4,00	4,60
3	Politique de la dette	4,00	4,50	4,17	4,50	4,50	4,33
G7	Dans quelle mesure la stratégie de gestion de la dette contribue à réduire au minimum les risques budgétaires et à promouvoir la soutenabilité de la dette à long terme	4,00	4,50	4,50	4,50	4,00	4,30
G8	Dans quelle mesure la dette extérieure et intérieure est contractée dans le but d'atteindre et/ou de maintenir un niveau soutenable de la dette	4,00	5,00	4,00	5,00	5,00	4,60
G9	Le degré de coordination entre la gestion de la dette et les autres politiques macroéconomiques	4,00	4,00	4,00	4,00	4,50	4,10
B	Politiques structurelles	3,50	3,83	4,17	4,38	4,17	4,01
4	Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce	3,83	4,50	5,00	5,17	4,83	4,67
G10	Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale	5,00	5,00	5,50	5,50	5,00	5,20
G11	Promotion du commerce	3,00	4,50	5,00	5,00	5,00	4,50

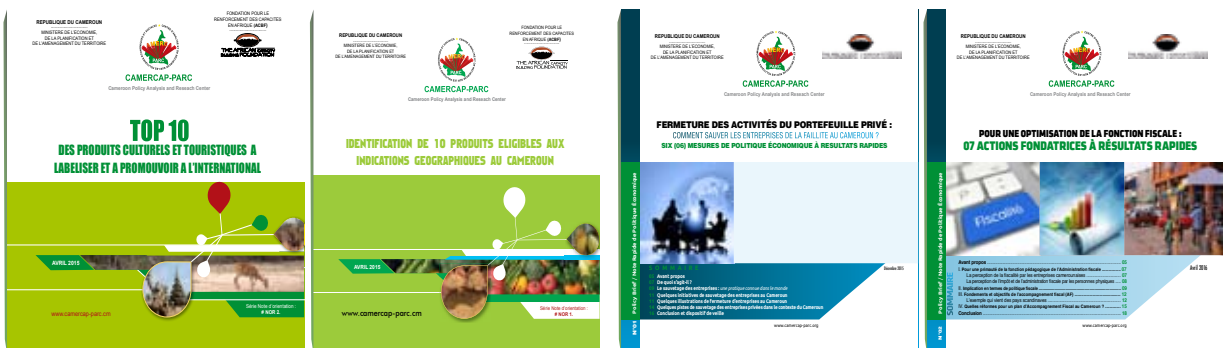
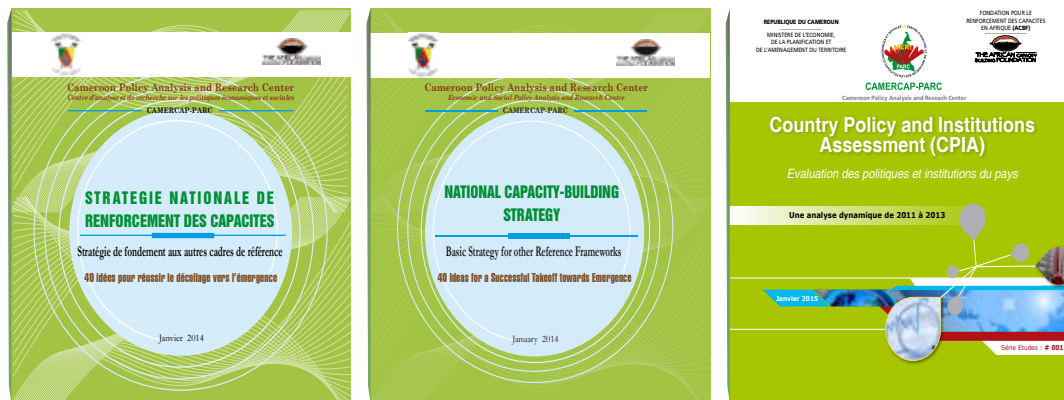
		2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
G12	les douanes et la facilitation du commerce, y compris la lutte contre la corruption au sein des services de douanes, la gestion des risques, le traitement rapide du paiement des droits de douanes et des remboursements, et la transparence	3,50	4,00	4,50	5,00	4,50	4,30
5.	<i>Secteur financier</i>	3,00	3,50	3,83	4,17	4,17	3,73
G13	la stabilité financière	3,00	3,50	4,00	4,50	4,50	3,90
G14	l'efficacité et la profondeur du secteur, ainsi que la capacité de mobilisation des ressources	3,00	3,50	4,00	4,00	4,00	3,70
G15	Evaluer l'accès aux services financiers	3,00	3,50	3,50	4,00	4,00	3,60
6.	<i>Environnement de la réglementation des affaires</i>	3,67	3,50	3,67	3,80	3,50	3,63
G16	la réglementation relative au démarrage et à la fermeture des activités économiques, ainsi qu'à la concurrence	4,00	3,50	3,50	4,00	4,00	3,80
G17	la réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles en cours	4,00	4,00	4,00	4,00	3,50	3,90
G18	la réglementation du marché des facteurs (main-d'œuvre et terres)	3,00	3,00	3,50	3,50	3,00	3,20
C	Mesures d'inclusion/d'équité sociale	3,57	3,35	3,76	3,83	3,87	3,68
7	Egalité hommes-femmes	4,00	4,00	4,33	4,50	4,50	4,27
G19	Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités de développement du capital humain	4,50	5,00	5,00	5,00	4,50	4,80
G20	Promouvoir un accès égal pour les hommes et les femmes aux ressources productives et économiques	3,00	3,00	3,00	3,50	4,00	3,30
G21	Accorder aux hommes et aux femmes un statut égal et la même protection, aux termes de la législation en vigueur	4,50	4,00	5,00	5,00	5,00	4,70
8	Equité dans l'utilisation des ressources publiques	4,10	3,30	4,00	4,20	4,20	3,96
G22	Evaluation de la conformité des dépenses publiques aux priorités en matière de réduction de la pauvreté	4,50	4,00	4,50	4,50	4,50	4,40
G23	Mesure dans laquelle une stratégie nationale de développement prévoyant des interventions explicites pour aider les groupes identifiés au point (a) ci-dessus, est adoptée	5,00	3,50	4,00	4,00	4,50	4,20
G24	Mesure dans laquelle la composition et l'incidence des dépenses publiques font l'objet d'un suivi systématique dont les résultats sont pris en compte dans les décisions subséquentes d'affectation des ressources	3,50	3,00	3,50	3,50	3,50	3,40
G25	Evaluation de la dimension recouvrement des recettes publiques	3,50	3,00	4,00	4,50	4,50	3,90

		2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
G26	Alignement des impôts sur les priorités en matière de réduction de la pauvreté	4,00	3,00	4,00	4,50	4,00	3,90
9	Valorisation des ressources humaines	3,83	3,17	3,67	3,67	3,83	3,63
G27	les services de santé et de nutrition, y compris la politique de population et la santé reproductive	2,50	2,00	2,50	2,00	2,00	2,20
G28	Les programmes d'éducation, de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation	5,00	4,00	5,00	5,00	5,00	4,80
G29	la prévention et le traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme	4,00	3,50	3,50	4,00	4,50	3,90
10	Protection sociale et travail	2,75	2,63	2,63	2,63	2,63	2,65
G30	Les programmes de sécurité sociale, les régimes de pension et les programmes d'épargne pour le troisième âge	2,50	2,50	2,50	3,00	3,50	2,80
G31	La protection des normes fondamentales du travail	2,50	2,50	3,00	3,00	2,50	2,70
G32	La réglementation visant à réduire la segmentation et les iniquités sur le marché du travail	2,50	2,00	1,50	1,00	1,00	1,60
G33	Les programmes actifs ciblant le marché du travail, par exemple les emplois publics ou la formation professionnelle ; et les initiatives à base communautaire	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
11	Politiques et réglementation de l'environnement	3,17	3,67	4,17	4,17	4,17	3,87
G34	La gestion de la conservation de l'atmosphère de l'eau et des déchets	3,50	4,50	4,50	4,50	4,50	4,30
G35	La gestion des zones côtières	3,00	3,00	3,00	3,00	3,50	3,10
G36	La gestion des ressources naturelles	3,00	3,50	5,00	5,00	4,50	4,20
D	Gouvernance : gestion et institutions du secteur public	3,24	3,06	3,10	2,98	3,10	3,10
12	Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'Etat de droit	3,38	3,25	3,38	3,25	3,38	3,33
G37	La base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels	3,50	3,00	2,50	2,50	3,00	2,90
G38	La prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique, ainsi que l'application de ces lois par le pouvoir judiciaire	3,00	3,00	3,00	3,00	2,50	2,90
G39	La difficulté à obtenir les licences d'affaires	4,00	4,00	4,00	4,00	4,50	4,10
G40	La criminalité et la violence, en tant qu'entraves à l'activité économique	3,00	3,00	4,00	3,50	3,50	3,40

		2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne
13	Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,75	3,67	4,13	3,75	3,88	3,83
G41	il y a un budget détaillé et crédible, lié aux priorités définies dans les politiques, qui sont elles-mêmes liées à la stratégie de réduction de la pauvreté	4,00	4,00	4,00	4,50	4,50	4,20
G42	il existe des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que les dépenses engagées sont conformes au budget approuvé, que les recettes budgétaires sont recouvrées et que le contrôle budgétaire global est assuré	4,00	3,50	4,00	3,50	4,00	3,80
G43	il existe un système de soumission de rapports opportuns et exacts sur le budget, y compris des comptes publics préparés à temps et vérifiés, et des mécanismes efficaces de suivi	3,50	3,50	4,00	3,00	3,00	3,40
G44	Il existe une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental	3,50	x	4,50	4,00	4,00	4,00
14	Efficacité de la mobilisation des ressources	3,50	3,25	3,00	3,50	4,25	3,50
G45	La politique fiscale	3,50	3,50	3,00	3,50	4,00	3,50
G46	L'administration des impôts	3,50	3,00	3,00	3,50	4,50	3,50
15	Qualité de l'administration publique	2,25	2,13	2,00	1,60	1,50	1,90
G47	La coordination des politiques et la réactivité	2,00	2,00	2,00	1,50	2,00	1,90
G48	Les prestations de services et l'efficacité opérationnelle	3,00	2,50	2,50	2,00	1,00	2,20
G49	Le mérite et l'éthique	1,50	1,50	1,00	1,00	1,00	1,20
G50	L'adéquation de la rémunération et la gestion de la masse salariale	2,50	2,50	2,50	2,00	2,00	2,30
16	Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public	3,33	3,00	3,00	2,80	2,50	2,93
G51	L'obligation de l'Exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance	3,00	3,00	3,00	3,50	3,00	3,10
G52	L'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques	4,00	4,00	4,00	3,50	3,50	3,80
G53	Accaparement du pouvoir d'État par des groupes d'intérêts	3,00	2,00	2,00	1,50	1,00	1,90

Source: CAMERCAP-PARC

Déjà parus



Cameroon Policy Analysis and Research Center (CAMERCAP-PARC) ou Centre d'Analyse des politiques économiques et sociales du Cameroun est la résultante d'une coopération active entre La Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) et le Gouvernement de la République Cameroun à travers le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

Le **CAMERCAP-PARC** dérive d'une mutation conceptuelle de l'ex- Projet de Renforcement des Capacités en Gestion Economique et Financière (CAMERCAP phases 1 et 2) en un Think Tank, parmi la vingtaine qu'ACBF soutient en Afrique.

CAMERCAP-PARC a pour missions principales :

- 1) d'assister le gouvernement en matière de formulation et d'analyse des politiques économiques et sociales ;
- 2) de développer les capacités managériales dans le secteur public, le secteur privé et la société civile pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques ;
- 3) de renforcer les mécanismes de soutien à l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat privé et les mécanismes innovants;
- 4) d'encourager le dialogue entre l'Etat et les acteurs non étatiques.

Le **CAMERCAP-PARC** bénéficie pour cela d'un financement conjoint de ACBF/Etat du Cameroun et reste ouvert à d'autres sources de financement sous réserve que ceux-ci rentrent en ligne avec ses missions et objectifs.

Ses principales activités sont concentrées dans la réalisation des études et la recherche appliquée sur les questions d'actualité en matière de développement. Il milite également pour une diffusion et une appropriation pour tous, des enjeux et débats économiques et sociaux.

Il participe de la volonté du gouvernement et des partenaires techniques et financiers de mettre en place tous les instruments nécessaires pour éclairer la prise de décision dans le domaine économique et social.